

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

- *La Terreur économique*
- *Une jeunesse brisée*
- *Louis Weidknet, un Hussard noir de la République*



TABLE des MATIÈRES

1793-1794 la terreur économique	1
Des Gaulois à Cornebarrieu et à Blagnac	6
Une jeunesse brisée 1922-1945	8
Souvenirs du S.T.O.	15
Louis Weidknet, un Hussard noir de la République	19
Une gendarmerie à Blagnac	23
Un projet avorté, l'ASMR	29
Une borne pour deux royaumes	32
Saint-Exupère, évêque de Toulouse et patron de Blagnac	34

Responsable de publication : Alain Lauret

Comité de Rédaction : Lucien Alemanni - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Christiane Combelles -
Georges Lapoutge - Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet

N° ISSN : 1169-4408

Revue éditée par l'Association " **Blagnac Histoire et Mémoire** "



sur commande au
05 61 71 93 02
ou au
06 78 41 32 37



Siège Social : 97, Vieux Chemin de Grenade - 31700 Blagnac

1793-1794 : LA TERREUR ÉCONOMIQUE

Les Archives départementales de la Haute-Garonne conservent un document intéressant sur l'application de la politique économique de la Convention montagnarde. Il s'agit des résultats d'une enquête sur « *l'Etat des charrues et demi-charrues* » dans la Commune de Blagnac, réalisée par la Municipalité au début de 1794.

Pour dégager la portée de ce document, malgré sa brièveté et sa sécheresse, nous présenterons tout d'abord la politique économique des Montagnards, qui dirigent la Révolution à cette date, puis nous analyserons le document pour voir comment les réalités locales reflètent ou infirment les volontés du Gouvernement révolutionnaire, en fonction des réactions éventuelles des populations.

SOUS LA CONVENTION MONTAGNARDE : L'économie dirigée.

L'économie dirigée, mise en place dans le courant de 1793, est un des traits les plus originaux de l'oeuvre de la Convention montagnarde. Elle répond à une double exigence, liée à la situation dramatique que traverse la République : insurrection fédéraliste dans le Midi de la France ; guerre de Vendée ; difficultés militaires sur les frontières du Nord et du Nord-Est.

La Convention devait faire face à d'impérieuses nécessités. Il fallait entretenir - ravitaillement en vivres ; armement ; habillement - l'armée, que l'on venait de renforcer par la « levée en masse » (plus de 800 000 hommes sous les armes). Le ravitaillement des villes, et en particulier de Paris, posait également un problème redoutable, mais fondamental si le Gouvernement révolutionnaire ne voulait pas perdre l'appui des masses populaires. Ces nécessités immédiates s'affirmaient dans un contexte d'autant plus difficile que la récolte de 1793 avait été médiocre et que le commerce extérieur stagnait en raison du blocus des ports français par les ennemis de la Révolution.

Mais cette politique répond également à des motifs « idéologiques ». Pour les plus ardents des Montagnards, l'objectif était de fonder une véritable démocratie sociale assurant à chacun « le droit d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister » (Robespierre. Discours du 2 décembre 1792). Affirmée avec éclat par Saint-Just -« Il ne faut ni riche, ni pauvre. L'opulence est une infamie » - cette exigence sociale doit déboucher sur des implications concrètes : « don-

ner à tous les Français les moyens d'obtenir les premières nécessités de la vie, sans dépendre d'autre chose que des lois et sans dépendance mutuelle dans l'état civil » (Saint-Just « Fragments d'Institutions républicaines »).

Il faut, d'ailleurs, souligner que la législation économique « terroriste » s'intègre dans une série de mesures plus générales qui ont mis « la Terreur à l'ordre du jour ».

. 25 août 1793 : Proclamation de la "levée en masse".

. 5 septembre 1793 : La Terreur "est mise à l'ordre du jour"

. 6 septembre 1793 : Création d'une armée de 6.000 hommes, chargés d'assurer le ravitaillement de Paris. Ces hommes, groupés en petites escouades, pouvaient procéder à des perquisitions et à des réquisitions.

. 17 septembre 1793 : Lois définissant comme suspects « tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la Révolution, n'auront non plus rien fait pour elle ».

. 10 octobre 1793 : La Constitution, votée à la hâte en juin 1793, fut suspendue par un décret prévoyant que « le Gouvernement provisoire de la République est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

Ces mesures, renforcées par la création des Tribunaux révolutionnaires - jugements sans appel ; exécution immédiate des sentences - mettaient en place la Terreur politique.

L'économie dirigée, que l'on a parfois appelée la Terreur économique, a pris deux formes principales.

La mise à la disposition de la Nation - le plus souvent par réquisition ou livraison forcée - de toutes les ressources matérielles du pays. Ces contraintes pesèrent sur toutes les catégories de la population : sur les paysans, contraints de livrer les grains, les fourrages, les produits textiles, comme la laine ou le chanvre, parfois même le bétail ; sur les artisans, obligés de livrer des produits fabriqués, mais aussi des matières premières, en particulier les métaux. Le travail, au moins dans les manufactures, passait sous le contrôle

de l'Etat, qui mobilisait les savants, comme Monge, Berthollet ou Chaptal, pour le développement de techniques nouvelles.

Cette politique de contrainte fut imposée par toute une série de lois :

. 26 juillet 1793 : Loi instituant la peine de mort contre les « accapareurs ». La loi établissait une définition précise de l'accaparement « fait de laisser périr volontairement des marchandises ou des denrées de première nécessité ou, pour les marchands, de les dérober à la circulation sans les faire mettre en vente journallement et publiquement ».

. Création de « Commissaires aux accaparements », qui fonctionneront jusqu'au 1^{er} avril 1794. Ces Commissaires, désignés par les Municipalités, pouvaient recevoir des dénonciations et procéder à la vente des produits confisqués. Ils s'appuyaient dans leur action sur les Sociétés populaires, filiales locales du club des Jacobins.

Mais l'élément fondamental de la politique économique du Gouvernement révolutionnaire fut la taxation des marchandises. Dès le 4 mai 1793, avait été décidé un « maximum des grains et des farines ». Fort mal appliqué, il fut renouvelé le 11 septembre 1793. Le prix du blé fut fixé à 14 livres le quintal, plus les frais de transport calculés à la distance parcourue. Dès la fin du mois, le 29 septembre, le Gouvernement révolutionnaire édictait un « maximum général » des prix (les prix de 1790, augmentés d'un tiers) et des salaires (le niveau de 1790, majoré de moitié). Le « maximum » fixait également le taux des marges bénéficiaires (10% pour les marchands en gros ; 5% pour les détaillants).

L'application du « maximum » fut confiée à une "Commission des subsistances », créée le 6 brumaire An II (27 octobre 1793). Composée de trois membres, elle était placée sous l'autorité directe du Comité de Salut public. Surchargée de travail, la Commission fut, peu après, scindée en deux : « Commission de l'Agriculture et des Arts » (c'est-à-dire des métiers) et « Commission des subsistances et approvisionnement de la République ». Cette Commission entreprit un vaste travail de contrôle et de régularisation de la production, du stockage et des transports. Les résultats, très inégaux selon les régions et les secteurs de l'activité économique, portent sur trois points principaux :

. La réglementation de toutes les activités concernant la production, la

circulation et la consommation des céréales : évaluation de la production et des stocks (c'est le but de l'enquête conduite à Blagnac en janvier 1794) ; contrôle des meuniers et des boulangers ; établissement du rationnement (29 octobre 1793 : La Commune de Paris décide d'instituer une carte de pain). Dès le 9 août 1793, avait été décidée la création dans chaque District (les Arrondissements actuels) d'un « Bureau d'abondance », où les contribuables pouvaient verser leurs impôts en nature. Plus tard, les ressources fournies par les réquisitions y étaient également versées.

. La réglementation des produits de première nécessité : produits de boucherie ; sucre ; savon ; certaines matières premières.

. Le respect des taxes pesant sur les commerçants, reposant le plus souvent sur la surveillance par les Sociétés populaires.

Les réactions provoquées par cette politique économique nouvelle furent, à la fois, rapides et complexes.

Dans certaines grandes villes, mais surtout à Paris, les récriminations des sans-culottes, qui souhaitaient une accentuation de ces mesures, furent souvent très vives. En vain, ils tentèrent d'imposer - sous la direction des Enragés, comme Hébert ou Jacques Roux - le respect strict de la nouvelle législation. Leur profonde déception explique, en partie, l'absence de réaction des masses populaires parisiennes lors des journées des 9 et 10 Thermidor (chute de Robespierre).

Mais souvent, devant les réticences voire l'hostilité de la population, les autorités locales durent faire marche arrière, sauf sur le problème du pain. Ces réactions, dont les effets se rejoignent, sont d'ailleurs assez contradictoires.

. Les réactions les plus hostiles vinrent de la bourgeoisie et de la paysannerie possédante. Les blés se cachaient. On fraudait sur la qualité et sur le poids. Le « marché noir » connut un essor prodigieux. Ce fut le procédé favori des paysans. Partout, également, on dénonce la falsification des marchandises, toutes sortes de produits intervenant, par exemple, dans la fabrication du pain. La grande paysannerie fut très largement suivie par les petits paysans que révoltaient les réquisitions et les difficultés de ravitaillement.

. Les artisans et boutiquiers ont une attitude plus complexe. D'accord

en partie avec les sans-culottes, ils exigeaient l'application du « maximum » sur les produits de subsistance. Mais ils refusaient de l'appliquer sur leur propre production. Certains n'hésitaient pas, risquant de tomber sous le coup de la loi sur les accaparements, à fermer leurs boutiques en refusant de vendre, tout en écoulant leurs produits sur les marchés clandestins.

. Le « maximum » des salaires provoqua de très vifs mécontentements, en particulier parmi les ouvriers des manufactures, qui ne reculèrent pas devant la grève. En effet, la taxation des salaires ne tenait pas compte des hausses, souvent importantes, survenues depuis 1790. Dans certaines branches, les salaires avaient été multipliés par 2, voire par 3. Le « maximum » ramenant les salaires à une fois et demie leur niveau de 1790, aboutissait à une baisse autoritaire des salaires, aggravée encore par l'effondrement constant de l'Assignat.

QUELQUES RÉPERCUSSIONS À BLAGNAC

La complexité d'une telle politique explique que les conséquences aient été assez variables selon la situation et les réactions locales. Le cas de Blagnac est, en ce sens, très significatif. Nous l'aborderons en fonction de deux éclairages différents, mais incontestablement liés.

L'enquête de pluviôse An II

Il s'agit d'une enquête administrative, diligentée par la « Commission des subsistances et approvisionnement », sous la responsabilité des autorités du District de Toulouse. Elle a été réalisée par la Municipalité de Blagnac, représentée par son maire et ses officiers municipaux. L'acte est signé, le 15 pluviôse An II (3 février 1794), par Miquel et Hirissou (Hérisson dans d'autres textes de l'époque). Ce sont les deux principaux officiers municipaux de Blagnac à cette date. Miquel, maire, sera destitué, quelques mois plus tard, pour « insuffisance » dans sa fonction et remplacé par Hirissou.

Ce qui frappe dans l'analyse des résultats fournis par ce tableau, c'est la relative incertitude qui s'en dégage. Globalement, les résultats paraissent satisfaisants, répondant aux exigences de la « Commission ». L'enquête dis-

tinguait deux catégories de terres : les charrues (surface théorique que l'on peut labourer dans la journée avec une charrue) et demi-charrues et les terres en petite propriété. Les enquêteurs ont recensé dans le territoire de Blagnac 49 demi-charrues, toutes affermées, ce qui représente 742,5 arpents. Sur la base d'une production de 85 setiers de blé ou d'orge par arpent, le produit « supposé » serait de l'ordre de 4.200 setiers, soit 588.000 livres ou 58.800 quintaux. C'est donc le chiffre que la Municipalité de Blagnac propose à la « Commission » et au District pour définir la capacité de production de la commune, chiffres qui sont, mathématiquement, exacts.

La comparaison avec des enquêtes similaires faites avant la Révolution à l'initiative du subdélégué de l'Intendant du Languedoc (enquêtes que les autorités révolutionnaires connaissaient probablement ?), montre que les enquêteurs de 1794 aboutissaient à des chiffres équivalents. En 1782 (il est curieux, d'ailleurs, de relever que les consuls de cette année 1782 s'appelaient Miquel et Hirissou), la production, en année moyenne, était évaluée, pour une superficie cultivée un peu inférieure, à 3.350 setiers, production qui ne couvrait pas les besoins de la population, besoin que l'enquête fixait à 7.000 setiers. La confrontation des chiffres de 1782 et de 1794 pose une question à laquelle il est très difficile de répondre. Quelle confiance peut-on leur accorder ? Il semble qu'en 1782 on ait, à la fois, minoré la production et majoré le chiffre de la population, estimée à 1.600 habitants, ce qui est certainement exagéré. Mais qu'en est-il en 1794 ?

La « Commission », qui avait envisagé de telles situations, y avait répondu par avance. Le but de ces enquêtes, dont les résultats étaient centralisés par District, était d'assurer une meilleure répartition de la production entre les communes. Le District pouvait aider les municipalités en difficulté. Mais quand la situation était jugée satisfaisante, la « Commission des subsistances » pouvait décréter des réquisitions au profit de l'armée, des villes ou des communes déficitaires, et même pénaliser les communes fautives.

Globalement, on peut donc admettre que l'enquête a été conduite de façon satisfaisante. Cependant, des incertitudes demeurent, révélées par les observations qui accompagnent les résultats de l'enquête. Les calculs sont convenables en ce qui concerne les 49 demi-charrues recensées par le docu-

ment. Mais que représente exactement la production des domaines et métairies de Pinot et de Ferrié (278 arpents) et des 198 arpents signalés en petite propriété ? On peut avancer une hypothèse (fragile ?) : les 278 arpents de Pinot et de Ferrié font partie des 49 demi-charrues recensées et les enquêteurs ont estimé que les 198 arpents en petite propriété n'étaient pas concernés par l'enquête, car ils ne fournissaient pas que du blé ou de l'orge.

Le mouvement populaire de juin 1794

Un extrait des délibérations municipales de la Commune de Blagnac (A.M. D 10 ; publié dans le n° 3 de notre Revue pp. 17-18) déplore une manifestation des femmes de Blagnac, dénonçant l'insuffisance des subsistances et réclamant du blé. Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de cette « émotion populaire », bien décrite par Lavigne dans son « *Histoire de Blagnac* ». Mais il convient d'en souligner les principales caractéristiques.

La manifestation a commencé alors que le Conseil municipal était en séance. (Le document ne précise malheureusement pas « les affaires de la dernière conséquence » qui justifiaient cette réunion du Conseil et des notables du village). Elle a pris naissance dans les locaux de la Société populaire, voisins de la Maison commune. La Société populaire avait mis à son ordre du jour le problème des subsistances. Les esprits s'échauffèrent très vite et la séance dégénéra.

Cette manifestation, conduite par les femmes de Blagnac, est essentiellement une "manifestation de la faim », sans réelle connotation politique. On s'indigne de la rareté et de la cherté des vivres. Lavigne note que, à cette date, « le pain était taxé à 4 sols la livre... et la ration était fixée à une livre et demie par personne et par jour » (ce qui, étant donné les habitudes alimentaires de l'époque, peut être considéré comme à peine suffisant). Mais dans ce pain, de qualité médiocre, entrait fort peu de farine de blé. Les « hommes », criaient ces femmes en colère, « se lassaient de ne manger que du millet ». Après une intervention inefficace des adjoints municipaux, le maire, Hirissou, dut employer les gardes municipaux pour faire évacuer la salle et venir à bout de cette mini émeute.

Mais la moisson, effectuée quelques semaines plus tard, fut bonne, ce qui calma quelque peu les esprits et apaisa les inquiétudes.

En conclusion, il faut insister sur les résultats contrastés de cette politique d'économie dirigée. Il faut, d'ailleurs, tenir compte des conditions de l'époque. Le Comité de Salut public et ses organismes annexes ne disposaient d'aucune base statistique valable. Malgré des enquêtes, souvent précipitées, auxquelles le document de Blagnac se rattache, aboutissant à l'accumulation d'une énorme paperasserie, les résultats furent souvent aléatoires.

Surtout, les réactions parfois très vives de la population en limitèrent beaucoup les effets. Cependant, si ses modalités furent, en particulier dans les campagnes, très discutées, on peut remarquer que cette économie dirigée a permis à la Convention de franchir tant bien que mal un cap très difficile (hiver 1793-1794 ; printemps 1794). La grande bénéficiaire fut l'armée. On parvint assez efficacement à nourrir les soldats, même si les fournitures et l'armement souffrirent de très graves lacunes. Surtout, le Gouvernement révolutionnaire avait protégé ouvriers et artisans de l'extrême misère. Ce sont eux qui vont souffrir le plus, sous la Convention thermidorienne, du retour à la liberté économique.

Alain LAURET

BIBLIOGRAPHIE.

LAVIGNE (M.B.). "*Histoire de Blagnac*". Nouvelle éd. 1978.

GODECHOT (Jacques). "*Histoire des Institutions de la France sous la Révolution et sous l'Empire*". Paris ; 1951.

SOBOUL (Albert). "Le choc révolutionnaire" dans "*Histoire économique et sociale de la France*". Tome 3. 1^{er} volume. Paris ; P.U.F. ; 1976.

DES GAULOIS À CORNEBARRIEU ET À BLAGNAC



Panorama du site de Cornebarrieu - Photo INRAP

De nos jours, les trouvailles archéologiques sont, généralement, liées à des travaux d'urbanisation.

Dans notre région les exemples ne manquent pas. À Blagnac, en 1973 et 1974, ont été découvertes deux villas gallo-romaines, l'une lors de l'édification des bureaux d'Airbus au lieu-dit « Les Peyrous », (entre l'avenue Claude Gonin et l'impasse de Peyrous), l'autre en plein centre, notamment place des Arts.

Plus tard, en 2001, des fouilles préventives réalisées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) lors des travaux de construction des immenses bâtiments d'assemblage de l'A380 attestent d'une occupation des sols remontant jusqu'à 200 000 ans avant J.-C.

Fin 2006, sur Cornebarrieu, à l'occasion de l'aménagement de la ZAC « Monges Croix du Sud », piloté par la SEM Constellation, les archéologues de l'INRAP ont fouillé le site. Ils ont mis à jour les vestiges d'une villa gallo-romaine du Haut Empire (1^{er} siècle de notre ère) ainsi que des structures situées en périphérie d'une installation artisanale médiévale.

Trois bâtiments semblent avoir une vocation agricole grâce à la décou-

verte de soubassements matérialisés par des solins de murs en galets, des piliers carrés aussi en galets surmontés de briques ou des alignements de tuiles (tegulae).

La fouille met également en évidence des structures de fossés, des fosses avec calage de pierres. La présence de mosaïques dans la villa du Maître prouve un certain confort et la probable richesse des occupants de ces lieux.

Lors de fouilles archéologiques, de plus en plus souvent, sont organisées des journées portes ouvertes afin de mieux faire connaître ces civilisations disparues.

Un grand merci à Frédéric Veysières, responsable scientifique, et à son équipe de l'INRAP pour ces visites guidées.

Daniel BONZOM



Mise à jour du site de Cornebarrieu - Photo INRAP



Découverte d'une fosse avec calage de pierres - Photo INRAP



Dégagement d'une embase de pilier - Photo INRAP

UNE JEUNESSE BRISÉE : 1922-1945

« Il n'est pas un de nous qui ne puisse, à toute heure, où qu'il soit placé et sous quelque forme que sa personnalité se révèle, apporter un concours passager ou durable aux grandes réalisations d'humanité. »

La célèbre réflexion de Clémenceau rend justice à la multitude d'individus dont l'existence ne laisse aucune trace dans la mémoire des peuples. Ce récit concerne l'éphémère parcours d'un de ces oubliés de l'Histoire.



Roger Lormand à 16 ans

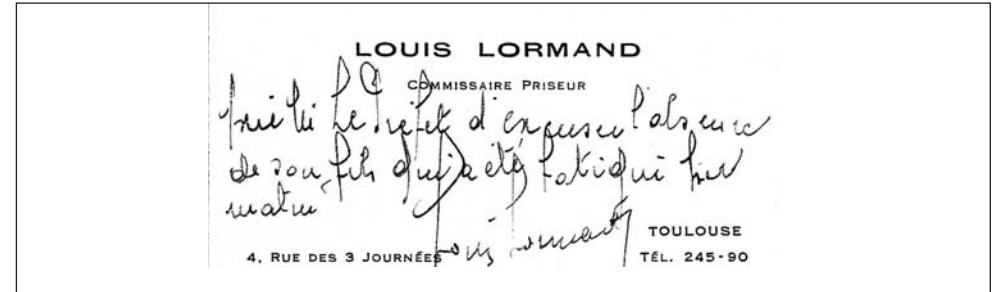
LES ANNÉES DE FORMATION

Roger Lormand voit le jour le 27 mars 1922. Ses jeunes années s'écoulent à Saint-Martin-du-Touch, agréable banlieue toulousaine proche de Blagnac. Ses parents, aisés et cultivés, l'élèvent dans le respect des valeurs de tolérance et de compassion auxquelles il restera toujours fidèle.

L'érudition de son père est particulièrement brillante en matière artistique. Commissaire-priseur à la salle des ventes de Toulouse située rue des Trois-Journées, il adjuge tableaux, objets d'art et autres antiquités.



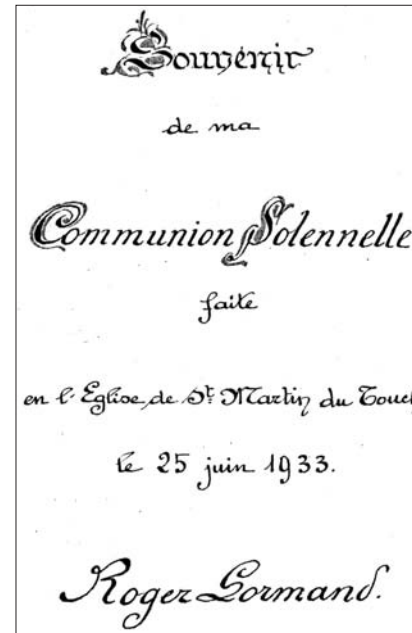
Maison Lormand à Saint-Martin-du-Touch



1933 : carte adressée au préfet disciplinaire de l'école Sainte-Barbe de Toulouse où Roger, 13 ans, est élève..

Professionnel éclairé, c'est avec un goût très sûr qu'il garnit la maison familiale de meubles anciens.

Roger grandit dans cet harmonieux décor.



Bon élève, il poursuit ses études à l'école Sainte-Barbe puis au pensionnat Saint-Joseph. Bachelier en juin 1940, il est admis à la faculté de médecine de Toulouse. Sa joie est cependant assombrie par un événement aux conséquences dramatiques : après avoir enfoncé nos lignes de défense aux frontières, l'armée d'invasion allemande vient de rentrer dans Paris.

Les deux premières années de faculté de Roger se déroulent dans une ambiance studieuse.

Les réussites aux examens sont fêtées dans un restaurant situé en bord de Garonne. Après le repas, étudiants et étudiantes



Jun 1942 : Roger et deux étudiantes fêtent leur succès à l'examen de première année de médecine - Coll. Famille Lormand

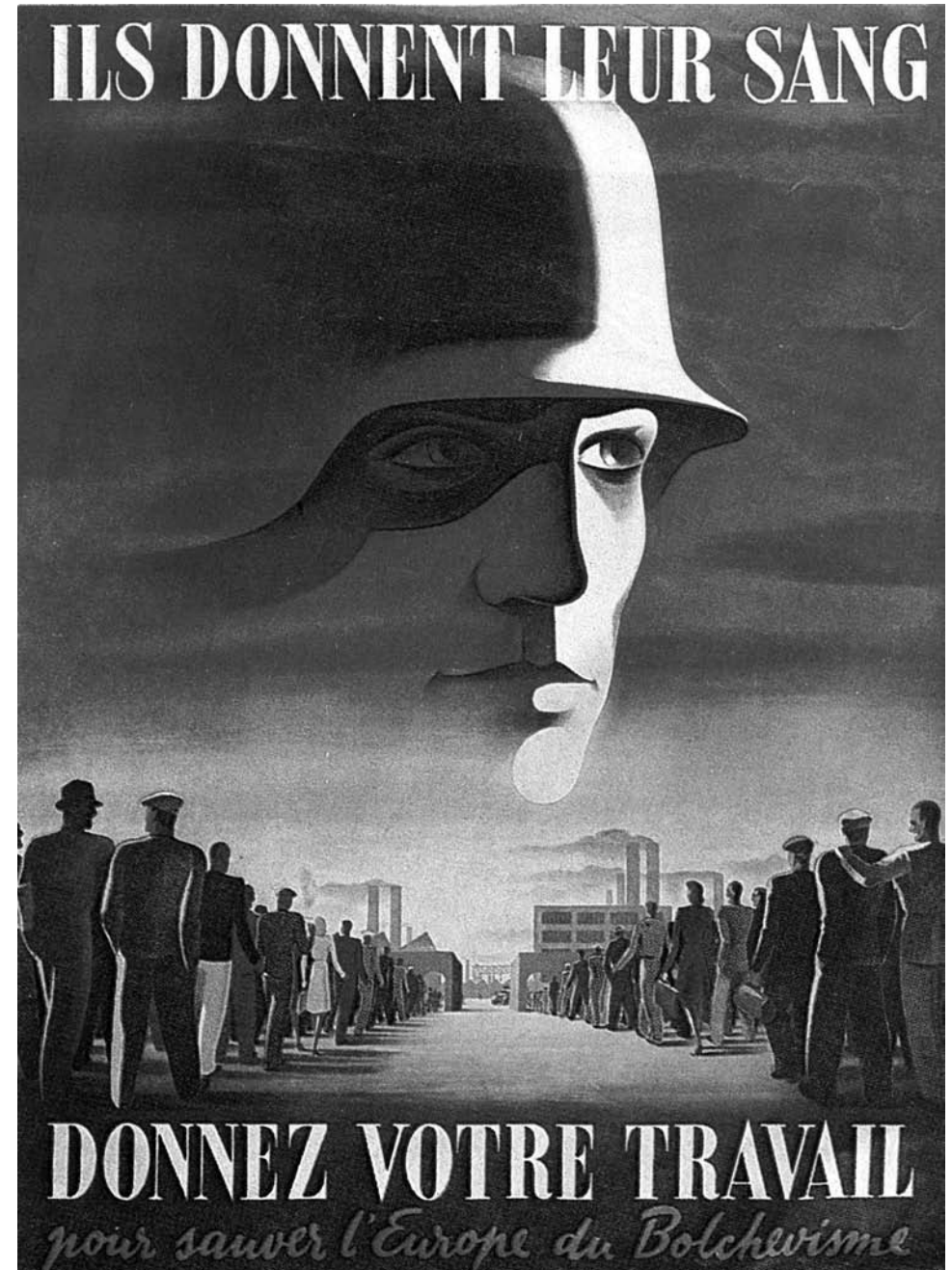
effectuent une promenade en barque sur le fleuve. Ces heureuses journées se terminent par des photos de groupes prises dans la bonne humeur. L'invasion de la zone sud de la France bouleverse l'année universitaire 1942-1943.

Le 11 novembre 1942, journée noire de notre histoire régionale, les chars allemands entrent dans Toulouse.

Trois ans après le début de la Deuxième



Debout de droite à gauche : Roger Lormand (marqué d'une flèche), René Legouté, non identifié., G. Moreau. Accroupis, le Docteur Lagouanelle (seul medecin en titre) et Robert Cour. - Coll. Famille Lormand



Affiche de propagande.

Personnel Médical Français
auprès du Commissariat Général à
la Main-d'Œuvre Française
en Allemagne

PRÉNO
NOM : LORMAND
PRÉNOMS : Roger, Raymond



Signature du Titulaire :

R. Lormand
STAT
FRANÇAIS
MADE IN FRANCE

Roger Lormand à Blechhammer - Carte de S.T.O. - Coll. Famille Lormand

Guerre mondiale, l'Allemagne occupe notre pays. Doté des pleins pouvoirs, Pétain chef du nouveau gouvernement dit « de Vichy », engage la France dans la voie de la collaboration, entre autres économique, avec nos vainqueurs. Afin de remplacer les travailleurs allemands partis à la conquête militaire de l'Europe, le S.T.O, Service du Travail Obligatoire, est instauré. Il concerne les Français âgés de 20 à 23 ans contraints, sous peine d'arrestation, de partir travailler en Allemagne.

Pragmatiques, les autorités de Vichy accordent un délai de plusieurs mois

aux étudiants en médecine pour leur permettre de compléter leur formation. Il est vrai que la patrie des occupants manque de personnel de santé. Le sursis de Roger expire le 26 juillet 1943. Il embrasse ses parents puis rejoint ses camarades dans le convoi qui doit les conduire Outre-Rhin. Il a 21 ans.

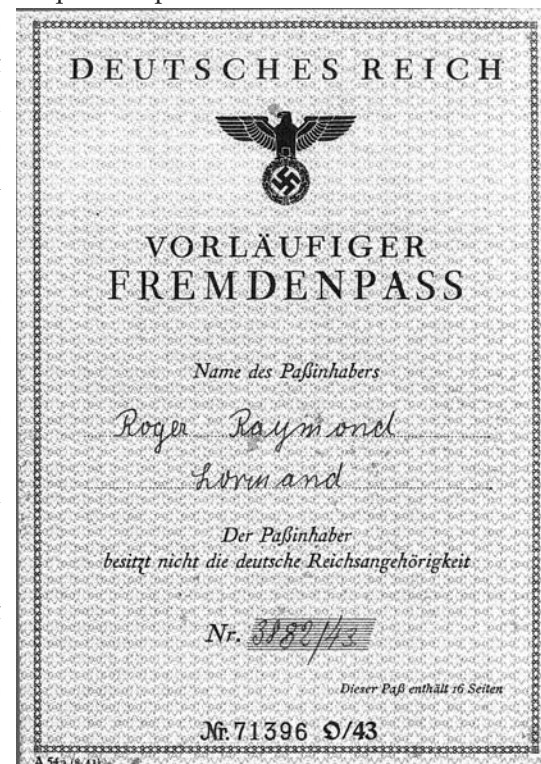
SÉJOUR EN ENFER

Au bout du voyage, les membres du S.T.O. sont dispersés en Allemagne et dans les pays conquis. Robert, Jean Roulleau et Georges Moreau, copains d'étude à la faculté de Toulouse, sont dirigés vers la Haute-Silésie, au sud de la Pologne annexée.

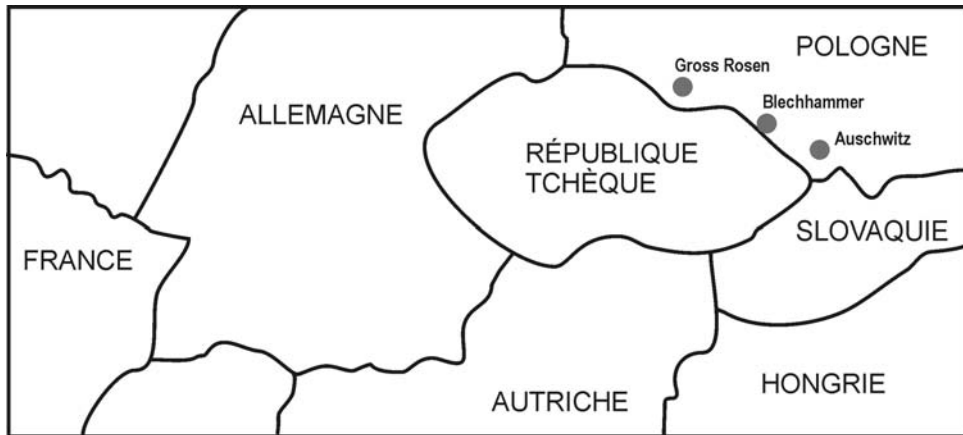
Blechhammer, lieu de leur affectation, est un gigantesque site industriel composé d'une multitude de camps gérés par les féroces soldats S.S. Plus de 40 000 travailleurs forcés y vivent dans des conditions souvent proches de l'esclavage, au profit de 14 firmes allemandes. Trois d'entre elles font encore partie, de nos jours, du paysage économique européen.

Les déportés juifs jugés aptes aux durs travaux sont traités de manière ignoble. À la moindre faiblesse, ils sont dirigés vers le camp d'extermination d'Auschwitz. C'est dans leur camp peuplé d'hommes et de femmes de diverses nationalités que la mortalité est la plus effrayante.

Les travailleurs prisonniers de guerre constituent le groupe de très loin le plus important du site : Russes, Polonais, Ukrainiens, Anglais, soumis à une discipline impitoyable, sont détenus dans un grand nombre de camps répartis autour des diverses installations industrielles.



Laissez-passer de Roger Lormand à Blechhammer.



Situation de Blechhammer en Pologne annexée.

BLECHHAMMER : nom donné par les Allemands à BLACHOWNIA-SLASKA, Pologne

EHRENFORST : nom donné par les Allemands à SLAWIECINE, Pologne

Dans un tel contexte, le camp des membres du S.T.O. paraît, bien à tort, épargné par le malheur. Les journées de travail harassantes, la nourriture insuffisante et le climat rigoureux rendent pénible le séjour forcé des ouvriers français. Leurs conditions d'existence ne sont cependant pas inhumaines contrairement à celles des autres détenus de Blechhammer. Ils bénéficient d'un hôpital géré par les membres de la section « Service de Santé du S.T.O. ». Le docteur Lagouanelle dirige l'équipe médicale dont font désormais partie nos trois carabins toulousains.

Après trois ans d'études théoriques, Robert découvre la partie pratique de son métier.

Pendant dix-huit mois, il soigne principalement ses nombreux compatriotes, ouvriers du S.T.O.

Ses camarades le décrivent plein d'entrain et toujours d'humeur égale. Citons-les :

« Des ouvriers m'ont raconté comment il avait prolongé le séjour des convalescents à l'hôpital, retardant autant qu'il le pouvait le retour au travail des plus affaiblis... les trente réformés qui doivent à son insistance leur retour en France n'oublieront pas de sitôt ce qu'ils lui doivent... Plus d'un rapatrié, au cours du récit de ses souffrances, a fait allusion à cet étudiant qui a su lui apporter, en même temps que ses avis éclairés, le réconfort de son cordial caractère... Je l'ai vu, au milieu des malades, les rassurant, bavardant avec chacun. D'autres fois, de lui-même inquiet au sujet de l'un d'entre eux, lui rendant visite... »

Une lettre de Roger reproduite dans le journal paroissial de Saint-Martin-du-Touch de décembre 1943, révèle son caractère :

« Toutes les nouvelles, toutes les lettres qui nous parviennent de France ont, pour nous, un caractère majeur. Elles sont notre consolation et la preuve que chez nous, nous ne sommes pas oubliés. Il ne se passe pas un jour que notre pensée ne s'évade vers les lieux chers et les amis que nous avons quittés, il faut bien le dire, avec le cœur un peu gros. Depuis, le temps nous a endurcis. La profession que nous exerçons nous oblige à réagir et à passer, peut-être un peu vite, devant les misères qui défilent constamment devant nous.

Il m'a été particulièrement agréable, de par ma nouvelle situation, d'être en contact permanent avec les ouvriers français. Bien sûr, leur travail est parfois dur, il est parfois pour eux une cause de lassitude... C'est alors qu'intervient le rôle du médecin. Ils aiment se confier à lui et c'est avec une grande joie que je les accueille. Je n'aurais jamais pensé, avant de venir ici, que la profession médicale ait à faire face et à affronter autant de cas d'une diversité extrême et qui n'ont, bien souvent, qu'un rapport éloigné avec elle. Ce sera, pour moi, un apprentissage dont je pourrai me souvenir plus tard. »

Roger exerce la médecine par vocation. La passion pour ce métier est probablement son meilleur remède contre l'inévitable mélancolie engendrée par son long exil.



L'infirmerie de l'hôpital de Blechhammer. Roger Lormand est signalé par une flèche - Coll. Famille Lormand

Pendant l'été 1944, la triste routine du camp est bouleversée par un énorme grondement de moteurs. Le bruit enflé en se rapprochant. Une multitude d'avions américains larguant des chapelets de bombes apparaît soudain au-dessus de Blechhammer. En peu de temps, les principales installations industrielles sont détruites. L'usine de fabrication de carburant synthétique et sa raffinerie sont pulvérisées dans un fracas assourdissant. L'explosion crée une spectaculaire gerbe de flammes. Après avoir rempli sa mission, l'escadrille retourne à sa base. À la terreur suscitée par le danger succède, lors du retour au calme, une période d'hébètement collectif.

Malgré ce chaos, les détenus sentent monter en eux un violent sentiment d'optimisme. La probabilité d'une prochaine délivrance devient enfin pour eux une perspective envisageable. Ils vivaient dans l'angoisse, désormais ils vivront dans l'espoir.



Courrier adressé à Roger Lormand, au S.T.O. à Blechhammer, par son père - Coll. Famille Lormand.

Les usines du camp sont à nouveau bombardées à plusieurs reprises pendant le deuxième semestre 1944. L'armée américaine à l'ouest et l'armée russe à l'est poursuivent leur progression. Prise entre le marteau et l'enclume, l'armée allemande recule sur les deux fronts. En raison de la percée fulgurante des chars russes à travers la Haute-Silésie, les soldats S.S. décident d'abandonner Blechhammer le 21 janvier 1945. Ils amènent avec eux 10 000 détenus juifs ou prisonniers de guerre vers le camp de Gross-Rosen. Environ 800 malheureux meurent d'épuisement, de froid ou tués par les S.S. lors de ce périple de 12 jours, effectué à pied, que les survivants appelleront « la marche de la mort ». Citons le témoignage de Georges Moreau rédigé quatre mois plus tard :

« Le 21 janvier 1945, à l'approche de l'armée russe, les Allemands ont quitté Blechhammer... Tout ce que nous avions vu réglé par l'ordonnance allemande se trouvait désormais sans loi, livré au pillage ou à la destruction. Des stocks énormes de ravitaillement, vin, tabac furent découverts, pillés, ce qui donna lieu à de sanglantes et mortelles bagarres. L'homme, devenu bête sauvage, ayant perdu tout sens de propriété, de morale, foulant au pied toutes les valeurs établies, revanche d'être humains asservis pendant des années par la machine allemande...

Les juifs, libérés de leurs bourreaux S.S. et se ruant sur une chance de liberté et de vie dans un état de détresse indescriptible...

Le spectacle de ce camp juif restera longtemps fixé dans ma mémoire.

Le 26 janvier au matin, les premiers blindés russes faisaient leur apparition. Seul, notre hôpital était resté, dans ce désordre, une oasis... J'ai eu avec les Russes les relations les plus cordiales. »

AMÈRE VICTOIRE

L'arrivée des libérateurs crée un climat d'enthousiasme général dans l'équipe médicale. Le jour même, le docteur Lagouanelle, Robert Cour, René Legouté, Marcel Ranquet, Roger et deux auxiliaires médicaux décident de prendre contact avec l'état-major russe installé à Ehensforst, village situé à deux kilomètres. « Cruelle imprudence » note Moreau. Malgré le froid et la neige qui recouvre la région, ils prennent le départ pour une mortelle randonnée.

Sur le chemin du retour, une petite patrouille de fantassins russes abrutis par l'alcool les arrête. Sans doute ont-ils reçu l'ordre de traquer d'éventuels soldats allemands habillés en civil pour tenter d'échapper à leur sort. René Legouté décrit la tragédie dans un courrier rédigé sept mois plus tard :

« Très vite, le ton des militaires devint véhément et menaçant. Le mot espion, à peu près identique dans leur langue et la nôtre, revenait avec insistance dans leur bouche. Brusquement, sur ordre d'un sous-officier, sortant leurs revolvers, ils commencèrent à nous tirer dessus. Je vis tomber l'un après l'autre l'instituteur auxiliaire à l'hôpital, Robert Cour et le docteur Lagouanelle. »

Roger tente de s'enfuir, mais il est abattu en pleine course par une rafale de mitrailleuse.

René Legouté, Marcel Ranquet et le deuxième auxiliaire croient vivre leurs derniers moments. Brutalisés, ils entament un angoissant dialogue par gestes avec leurs agresseurs soucieux de récupérer leurs montres et leur argent avant de les abattre. Ils doivent la vie à ces précieux instants de répit :

« J'essayai de discuter par signes. C'est alors que l'ordre à la patrouille arriva, venu de je ne sais où, de regagner ses camions et de partir. Nous demeurions trois... Nous dissimulant de notre mieux, nous regagnâmes notre hôpital », ajoute Legouté.

Deux jours plus tard, le Toulousain Moreau ramène dans un traîneau les corps des quatre tués à Blechhammer. Citons-le :

« Ils étaient restés sur place dans la neige. Leurs cadavres avaient été pillés, les chaussures enlevées ainsi que la bague de Lagouanelle. Nous les avons ensevelis derrière l'hôpital, dans le petit cimetière que nous avons fondé pour plusieurs Français tués (probablement pendant les bombardements)... J'ai les photos des tombes. »

Plusieurs mois plus tard, Roulleau, Moreau et Legouté écrivent aux parents de Roger. Chacun apporte son témoignage concernant les dix-huit derniers mois d'existence de leur fils. Ces émouvantes lettres font partie du dossier familial Lormand. Elles ont permis la rédaction de ce modeste hommage.

Chez les Lormand, l'euphorie engendrée par la fin de la guerre a fait place au désespoir à l'annonce du décès de Roger. Prisonniers libérés et membres du S.T.O. retrouvent dans la joie parents et amis, mais leur fils ne fait pas partie du voyage. Brutalement fauché à 22 ans à peine, il s'est éteint loin des siens. À cet instant, sans doute ressemblait-il comme un frère au jeune tué décrit par Rimbaud, dans son poème « *Le dormeur du val* ».

*Nature, berce-le chaudement : il a froid.
Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur la poitrine
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit*

Jacques SICART

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement M. Marcel Ranquet de Nîmes, acteur, témoin et survivant de la tragédie du 26 janvier 1945. Grâce à la précision de sa mémoire, nous avons reconstitué, avec émotion, les détails du drame survenu dans les neiges de Haute-Silésie, par un froid glacial, il y a 62 ans. Il avait alors 24 ans.

René Legouté s'est éteint il y a trois ans. Avec enthousiasme, son fils Thierry, demeurant à Figeac, a eu l'amabilité de nous révéler les récits de son père concernant ses années de jeunesse volées. Nous le remercions vivement.

ANNEXE I

Le nom de Roger Lormand figure en lettres dorées sur le monument aux morts de Saint-Martin-du-Touch.

Témoins dont les lettres, rédigées en 1945, ont permis la reconstitution de la fin du parcours de Roger Lormand :

J. Roulleau et Georges Moreau, étudiants à Toulouse en 1943.
René Legouté, 54 Avenue de la Croix de Berny, Antony (Seine)

Tués lors de la tragédie du 26 janvier 1945 :

Docteur Lagouanelle, Le Pontet-Eyrans (Gironde)
Robert Cour, 19 Avenue Victor Hugo Brioude (Haute-Loire)
Roger Lormand, 138 Route de Bayonne Saint-Martin-du-Touch Toulouse
Non identifié, instituteur, au S.T.O., auxiliaire à l'hôpital.

ANNEXE II

BOMBARDEMENT DE SAINT-MARTIN-du-TOUCH

Le dossier familial Lormand comprend une lettre de Louis Lormand adressée à son fils Roger, membre du S.T.O., Outre-Rhin. Elle concerne le bombardement de Saint-Martin-du-Touch et de ses usines aéronautiques dans la nuit du 5 au 6 avril 1944.

Rappelons qu'à cette époque, ce site industriel était utilisé par l'armée allemande. Il représentait donc une cible prioritaire pour les Alliés.

En raison de l'intérêt historique évident de ce document, nous le reproduisons intégralement.

Dimanche 19 avril 1944 : Mon bien cher Roger

Nous venons de traverser une bien pénible période. Tu as du être fixé par les journaux et le télégramme que je t'ai fait adresser par l'intermédiaire des autorités allemandes.

Nous avons été bombardés dans la nuit du 5 au 6 avril à 23h, les usines aéronautiques et notre localité. Les bombes d'un très gros calibre ont commencé à tomber du haut de la cote du moulin, en face le café Sévère démolie et en suivant jusqu'aux usines. Il y a eu 8 morts et 20 blessés. Parmi les morts, je te citerai, de connus, M. Azam, son fils le plus jeune, sa belle-sœur, Mme Palouméra, le laitier surnommé le fofe, le grand-père Cazalé et deux personnes que je ne connais pas.

Parmi les grands blessés, il y a les gérants de l'Epargne, Match, le frère du garçon qui allait avec toi au pensionnat et que l'on a trépané.

Comme maisons démolies, il y a l'Epargne, le café Azam, la maison de Malecaze à côté du presbytère et 3 maisons à côté et en face. Toute la rue de l'église a souffert, la maison de Camboulive et la suivante en face M. Daroux, la villa de Trouillet et toutes les maisons depuis le cimetière jusqu'aux usines. La route de Colomiers est littéralement labourée et parsemée de cratères de 30 mètres de diamètre. Plus d'arbre, plus de rail de tramway, plus de fossés, un spectacle de ruines. Le champ de Madame est incultivable. Il y a 20 points de chute et des cratères de plusieurs dimensions.

Le village a été évacué depuis le 6 avril à midi. Seuls, les membres les plus courageux de la défense passive sont restés à leur poste mais nous avons eu des défections et pas mal ont suivi l'exode. Ta mère, Alfred et Rose n'ont pas voulu me quitter et nous sommes restés terrés dans l'incognito, soit dans l'abri, soit à la maison. Nous sommes restés une dizaine dans le village désert car, pendant 48 heures après le bombardement, il a éclaté 460 bombes à retardement occasionnant de gros dégâts... Il y en a encore 42 à éclater qui sont repérées et signalées mais, sois sans crainte, aucune dans nos parages. La plus rapprochée est dans la remise de Calvet. Le village est gardé par la police et la milice. Aucune circulation. Il y a encore 5 bombes à retardement entre le moulin et le pont du Touch.

Nous avons des dégâts aux toitures de chez nous (la maison Lormand est située 138, route de Bayonne). C'est un arbre parti en voltige qui est venu culbuter sur la chambre Louis XV et a enfoncé la maison tu te rends compte de la puissance de ces bombes.

J'ai assuré pendant 5 jours la garde de 3 îlots par suite de la disparition des autres membres de la défense passive.

Mr Trouillet, chef de secteur, a dû abandonner son poste par suite de sa grande

fatigue. Il s'est réfugié à Pibrac. J'ai été nommé à sa place et je suis grand-maître du village, ayant sous ma domination les forces de police et le personnel du Secours National. Il faut faire vivre les rescapés qui sont restés ainsi que les animaux. Il y a eu le pillage organisé. On a eu des escarmouches et même des blessés pendant les patrouilles de nuit. Tableau de chasse : exécution capitale sur place.

Tu peux constater que je n'ai pas toujours été à la fête. Je suis constamment en rapport avec la préfecture pour le service d'ordre. Les routes sont barrées et, pour aller à Toulouse, il faut passer par Tournefeuille.

Je ne t'avais pas écrit depuis le 5 avril, avant le bombardement.

Je reprendrai maintenant ma correspondance régulière.

Affectueux baisers.

Louis

Sources

- Entretien avec M. Marcel Ranquet, de Nîmes en août 2007
- Entretien avec M. Thierry Legouté, de Figeac, en septembre 2007
- Dossier familial Roger Lormand
- Cointet (Michèle et Jean-Paul) Dictionnaire Historique de la France sous l'Occupation Editions Taillandier 2000
- Site w.w.w.jewishgen.org
- Site wikipedia.org

SOUVENIR DU S.T.O.

par Jean Dardel, curé de Blagnac de 1960 à 1966

Préface

Toulouse 1943. L'armée allemande occupe notre pays vaincu. Les Français nés entre le 1^{er} janvier 1920 le 31 décembre 1922 sont contraints au S.T.O. (Service du Travail Obligatoire). Sous peine d'arrestation en cas de désobéissance, ils sont forcés de partir travailler Outre-Rhin pour les entreprises allemandes.

Né le 8 janvier 1920, le Toulousain Jean Dardel fait partie, à neuf jours près, de nombre de jeunes gens désignés pour cette aventure imposée. Il ne retrouve ses parents et sa ville natale que vingt-et-un mois plus tard, à la fin de la guerre.

Ordonné prêtre en 1946, il devient notamment curé de Blagnac de 1960 à 1966 et évêque de Clermont de 1974 à 1995. Quelques années plus tard, il publie le récit de son dramatique séjour en Allemagne sur le site internet de « l'Association pour la mémoire de la déportation et du Travail forcé. » Nous le reproduisons ici intégralement.

Jacques Sicart

Mgr Jean DARDEL

« Attention l'histoire n'est pas seulement derrière nous... »



Mon nom est Jean Dardel, né le 8 janvier 1920 à Toulouse, fils unique de Désiré Dardel originaire de l'Ain, officier d'artillerie de carrière, engagé volontaire à Bourg (Ain) en 1908, et de Joséphine Lacan (fille de viticulteurs de l'Hérault). Après mes études au lycée Fermat de Toulouse et une licence d'allemand obtenue à l'université de la même ville, je suis entré en septembre 1939 au Grand Séminaire de Toulouse pour devenir prêtre catholique.

Mobilisé le 8 juin 1940, j'ai été affecté à l'Ecole d'Application de l'Artillerie de Fontainebleau, j'ai fait la retraite avec l'école puis, après l'Armistice, le 17 août 1940, j'ai été versé avec le grade d'assistant dans les Chantiers de Jeunesse (Groupement n° 7 « le Fier » à Rumilly (Haute-Savoie). Libéré le 6 février 1941, j'ai rejoint mon Séminaire de Toulouse, où j'ai été ordonné prêtre le 23 juin 1946. J'ai été plus tard, de 1974 à 1995, évêque de Clermont. Quant à ma carrière militaire, elle s'est terminée avec le grade de capitaine de réserve à dater du 1/12/1956.

Le 6 août 1943, à 19 heures, depuis la gare de banlieue, Toulouse St- Cyprien, le train nous embarquait pour l'Allemagne, en application de la loi sur le STO. Je faisais partie, en ce qui me concerne, d'un groupe d'une

cinquantaine d'étudiants du Midi de la France comportant une quarantaine de séminaristes.

Que s'était-il passé dans nos esprits ? Voici ce que j'en ai retenu : notre Archevêque, le futur Cardinal Saliège, nous a nettement fait comprendre : « *Vous n'êtes sûrement pas tenus d'obéir à une loi aussi injuste, établie sous la pression de l'ennemi. Mais la plupart des jeunes ouvriers de France seront, de fait, emmenés. Les Allemands ne veulent pas avec eux des prêtres, ou un secours spirituel quelconque* ». On a pu se demander par la suite si l'Allemagne nazie n'avait pas un but inavoué : « nazifier » la jeunesse de France et d'Europe. Il y a pour vous un appel de conscience pour un soutien, un partage, une présence, une mission d'apostolat ».

Le 10 août 1943 nous étions au centre de triage de Sost en Rhénanie. Appliquant le principe d'organisation que j'avais connu aux Chantiers de Jeunesse, j'ai constitué pour notre groupe d'étudiants et de séminaristes, avec l'accord de tous, une série d'équipes de dix membres environ : il s'agissait de toujours marcher ensemble et de se soutenir. Mon diplôme d'allemand m'avait valu la qualité d'interprète et de responsable.

La première affectation de notre groupe fut l'usine de contreplaqué Nau à Nienhagen, près de Detmold dans la Lippe (une centaine d'ouvriers). Notre premier « *travail* » fut de détromper les allemands qui nous croyaient tous volontaires. Très vite cette arrivée d'un bloc de cinquante français très unis et organisés fut plus un poids lourd qu'une aide pour cette petite entreprise. Le 16 août 1943 le patron, M. Nau, nous faisait un grand discours sur les dangers du sabotage. Le 1^{er} septembre, une visite de la Gestapo de Bielefeld (Westphalie) vint appuyer ce discours...

Le 27 septembre, la Police « *visite* » nos souliers et nos vivres..., le 14 octobre, tout notre groupe est transféré à Bielefeld aux grosses usines Anker (en temps de paix spécialisées « *caisses enregistrées* » des grands magasins). Nous pourrions ainsi être plus efficacement surveillés et contrôlés. Nous serons logés dans une « *guinguette* » de la banlieue immédiate : successivement le Schlosshof, puis la Waldkrug, finalement le Berglust (dont la situation sur la colline un peu à l'écart de la ville vaudra à notre logement de n'être détruit qu'au 14^e bombardement).

En effet la ville de Bielefeld (dont l'important viaduc de Schildesche

fait un lieu de passage obligatoire pour les trains de troupes vers l'Ouest) va connaître 20 bombardements – à la manière américaine – : tapis de bombes lancées de très haut ; seules des bombes de 10 tonnes auront raison d'une arche du viaduc...

Du haut de notre perchoir de Berglust le samedi 30 septembre 1944, de 14 h à 14 h 30, nous vîmes la ville entière embrasée par le 2^e bombardement de Bielefeld : les clochers des églises s'effondrèrent dans les flammes les uns après les autres (horreur de toutes « *ces attaques de terreur* », d'où qu'elles viennent !).

Le mercredi 10 octobre 1944, après un troisième bombardement, j'allais au cimetière avec un prêtre allemand enterrer douze français et une française. J'ai personnellement pu assister les deux camarades de notre camp morts des suites des bombardements : un séminariste du Tarn et un ouvrier parisien.

A l'usine (il y avait aussi l'équipe de nuit), de jour, nous faisons dix heures d'affilée, coupées par un quart d'heure de Frühstück le matin et une heure de « *soupe* » à midi. Le soir, nous nous lançons dans la chasse aux plats sans ticket dans les restaurants (tant qu'il y en eût...). Le ravitaillement officiel de l'usine livré au camp était en moyenne pour une semaine et pour chacun de 2 kg de pain de seigle, 500 g de pain blanc (au moins au début), 250 g de saucisson (ersatz), 125 g de matière grasse, (beurre ou margarine) 150g de marmelade, 62.5 g de fromage, 150 g de sucre. Les colis de France étaient les bienvenus, mais tout s'arrêta après le débarquement en Normandie.

Toujours responsable de mon groupe, j'avais été mis à l'étau avec les ajusteurs. Je rencontrais régulièrement le directeur commercial chargé des étrangers. Marié avec une française, il n'était pas forcément hostile. Mais la situation faisait que la plupart de nos entretiens tournaient à l'orage.

C'était bien là le paradoxe, la « *situation faussée* » dont nous reparlerons à la fin de ce témoignage. Apparemment nous étions comme les ouvriers allemands, soumis aux mêmes règlements qu'eux, recevant régulièrement la nourriture et le salaire minimum, bénéficiant des mêmes protections sociales (il faut le dire, souvent mieux assurés à cette époque qu'en France).

En même temps nous étions pour nos vainqueurs des étrangers dont il fallait se méfier, des étrangers qui tenaient en effet à manifester qu'ils étaient là, contraints et forcés, ne souhaitant d'aucune manière la victoire de l'Allemagne.

Je me rappelle mon intervention auprès de l'ingénieur principal pour un camarade qui s'était battu avec un policier de l'usine. Devant mon insistance, l'ingénieur me prit à la gorge et me dit : « *Vous ne me ferez pas oublier le noir de l'armée française qui faillit violer ma mère sur le pont de Kehl pendant la guerre de 14-18 !* ». Le camarade que je défendais disparut pour un mois dans un Camp de Travail Disciplinaire, d'où il revint absolument exsangue, et sans qu'on puisse jamais savoir par lui ce qu'il avait subi.

Je me rappelle aussi le chef SS de l'usine sortant devant moi son revolver pour donner plus de poids à l'ordre de l'évacuation vers l'Est imposée aux étrangers lors de la débâcle allemande d'avril 1945.

Dès le début de notre « *séjour* » en Allemagne nous avons, comme dans d'autres camps, organisé le « *Face à l'Ouest* ». Nous nous rassemblions chaque soir devant un drapeau français accroché au mur. Pour nous, « *anciens du contreplaqué* », nous avons ajouté une carte de France en contreplaqué (comprenant l'Alsace et la Lorraine). Nous partageons les diverses nouvelles, et au moins certains soirs, au garde à vous, nous chantions la Marseillaise – jusqu'au jour où une note de l'usine Anker nous interdit formellement ce « *rite* », sous le prétexte que les autres étrangers s'étaient plaints de l'attitude des Français...

Il faut dire qu'à la fin le « *personnel étranger* » de la firme Anker comprenait : 118 français (j'étais responsable d'une quarantaine), 14 Flamands, 34 Hollandais, 4 Ukrainiens, 28 italiens et environ 300 femmes russes.

Paradoxe ! Oui, nous n'insisterons jamais assez sur cette situation faussée, perverse, pouvant se reproduire plus ou moins clairement de nos jours, avec la mondialisation et les guerres économiques, par le biais des migrations plus ou moins provoquées des populations !

Nous étions apparemment libres de nos déplacements (dans un périmètre ferroviaire). Nous pouvions aller au cinéma, j'ai pu moi-même, avant qu'il ne disparaisse sous les bombes, voir au théâtre municipal certains des chefs -d'oeuvres de la littérature allemande, étudiés lors de ma licence à l'Université de Toulouse...

En même temps la Gestapo nous surveillait étroitement. Il y eut dans notre camp de Berglust une perquisition mémorable où les policiers cherchaient un poste de TSF clandestin, tandis que le groupe, perché dans un coin, chantait à tue-tête la...« *Pompe à m...* »...

Sur les trois prêtres du diocèse d'Auch qui avaient réussi, malgré les interdictions, à partir dans notre convoi du 6 août 1943, deux furent découverts, emprisonnés, puis renvoyés en France.

On sait que le décret de persécution nazie « *Kaltenbrunner* », du 3 décembre 1943, spécifiait que « *tous les prêtres, séminaristes et étudiants en théologie, français et belges, qui sont venus dans le Reich camouflés en travailleurs civils, doivent être pointés nominativement avec indication de leur lieu actuel de séjour, et être signalés à la direction de la sécurité du Reich... La direction de la sécurité du Reich provoquera leur expulsion en France ou en Belgique par l'intermédiaire du délégué général à la main-d'oeuvre... Je pris la décision de dissoudre immédiatement les groupes de l'association de la J.O.C. dans les camps de travailleurs civils français et de leur interdire toute activité à l'avenir sous menace des mesures politiques les plus sévères* ».

Ajoutons que notre « *liberté* » et « *la possibilité de relations* » que nous avons avec l'amicale locale des prisonniers de guerre français permirent – outre la résistance passive constante au travail – quelques séances théâtrales publiques marquantes au niveau de la ville de Bielefeld : notamment la représentation de l'Aiglon, d'Edmond Rostand, et le chant solennel de « *Flotte, petit drapeau* » devant les trois couleurs déployées sur scène, alors que les autorités de la ville étaient présentes.

C'est le dimanche de Pâques 1945, 1er avril, que l'alerte aux chars américains encerclant déjà Bielefeld interrompit en ville la messe où au moins quelques séminaristes avaient pu se rendre.

La suite va très vite... Notre organisation en équipes, toujours en place, permet à notre groupe de surmonter l'immense désordre qui survient dans Bielefeld, jusqu'au moment où le « *Military government* » américain enferme tous les étrangers dans l'ancienne caserne SS de chars Bülow.

Nous y organisons avec d'autres, les dimanches 15 et 22 avril, une messe internationale. Le mercredi 18 avril 1945, nous faisons en délégation une visite aux tombes françaises du cimetière de Bielefeld. Le mardi 24 avril, des camions américains, puis un train, nous rapatrient vers l'ouest, jusqu'au centre d'accueil de démobilisation de Jeumont.

Le 28 avril 1945, je retrouvais mes parents à Toulouse. Le 2 mai,

une visite médicale détaillée du médecin de famille notait mon état de santé : grisaille au sommet des poumons, sinus droit pincé, tension 28-10, poids 72kg.

Le 31 mai 1945, notre groupe était en pèlerinage à Lourdes et envoyait à l'aumônerie des Prisonniers de guerres et Déportés à Paris le télégramme suivant : « groupe de 70 séminaristes et étudiants du Sud-Ouest, Déportés du Travail Bielefeld-Rheda, récemment rapatriés et en pèlerinage à Lourdes, remercient aumônerie pour tous colis, lettres, publications et aide spirituelle, demandent ce qui est fait sur le plan national pour les Déportés du Travail et offrent leurs services. »

En guise de conclusion je veux encore souligner, par les citations suivantes, le caractère propre dans l'histoire des guerres de ce que nous pensons devoir appeler sans réticence : « la déportation du travail » :

1- Déclaration de la Fédération Protestante Française le 14 avril 1943. « Il y a une opposition nette entre l'Évangile... et toute conception de la société qui conduit à envisager le travail comme une marchandise que l'on est en droit d'acheter ou de réquisitionner à volonté ».

2- Réaction spontanée d'un camarade ouvrier d'origine étrangère à une réunion du comité départemental de Toulouse de la « Fédération des Victimes et Rescapés des Camps nazis du Travail Forcé » : « Mais enfin, aujourd'hui, la Déportation du Travail, elle continue ! ».

3- Abbé Jean Lyon, ex-chroniqueur religieux au quotidien toulousain « La Dépêche du Midi » ; (extrait du journal bi-mensuel des anciens du camp de Jeunesse 29 : n° 27 décembre 2000) : « Dans le convoi qui nous emmenait de la gare de Saint-Cyprien vers la Ruhr, la Westphalie ou ailleurs, les ouvriers et les paysans étaient plus nombreux que les étudiants et les bourgeois. Ainsi même dans l'adversité, la fortune et les influences creusent la différence... » « **Je sais – et n'attends pas qu'on me l'apprenne – qu'il y a eu pire dans l'histoire de la barbarie... Et attention l'histoire n'est pas seulement derrière nous ! Mais il est temps que cesse cette calomnie injurieuse et blessante, affirmant que le « STO était une planque pour un Français retenu en Allemagne** » (citation d'un journal parisien très connu du 20 janvier 2000).

4- Dès notre retour en France en 1945 notre groupe d'Allemagne a cru de son devoir de porter un témoignage qui s'est concrétisé dans le petit ouvrage « La vie des travailleurs français en Allemagne » par un groupe de Déportés du Travail (imprimerie Fournié, Toulouse – mai 1946).

Voici un extrait de la conclusion de ce livret : - pages 65-66

« Les S.T.O. rapatriés ne veulent pas faire de réclame. Ils savent trop bien (et on le leur a dit) qu'après leurs frères prisonniers qui ont passé là-bas cinq bonnes années, et les déportés politiques qui ont si terriblement souffert, ils n'occupent que la troisième place. Mais cette place, ils la revendiquent au nom de leurs souffrances et de leurs morts... Nous n'étions pas prisonniers de guerre et aucune convention de Genève ne défendait nos intérêts. Comme les prisonniers, pourtant, nous étions mal nourris et mal logés, souvent même maltraités ; mais aucune loi ne nous permettait de bénéficier des colis de la Croix-Rouge américaine ou de refuser notre collaboration à la production de guerre ennemie. Notre cas spécial de travailleurs n'avait jamais été envisagé, parce que pareille situation ne s'était encore présentée jusque-là. Aucun règlement ne nous assurait d'avantages et nous subissions quand même la faim, le froid et l'angoisse des bombardements... Nous étions les tributaires d'une situation faussée et qui n'a pas connu de rétablissement ».

Monseigneur Jean DARDEL

N.B : Monseigneur Jean Dardel s'est éteint en 2005 à Toulouse.

REMERCIEMENTS

A l'Association pour la mémoire de la déportation et du travail forcé.

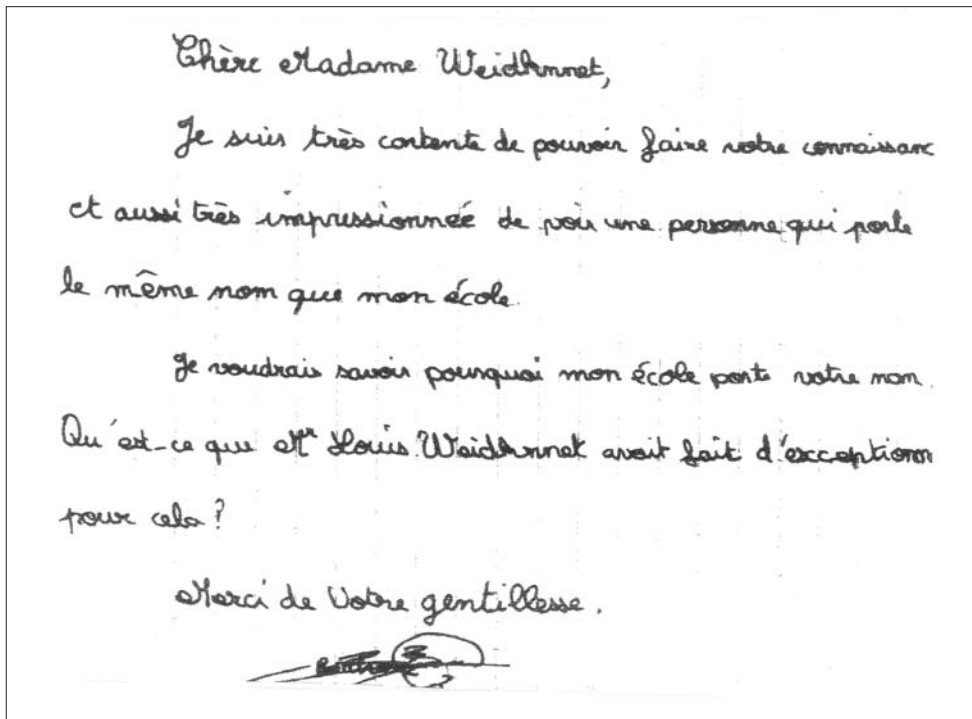
LOUIS WEIDKNNET

UN HUSSARD NOIR¹ DE LA REPUBLIQUE

Un groupe scolaire et un gymnase portent, à Blagnac, le nom de Louis Weidknnet.

Qui était donc ce personnage ?

C'est sans doute la question que se pose un certain nombre de personnes passant sur la place Georges Brassens. C'est en tout cas celle que de nombreux enfants de l'école élémentaire ont voulu éclaircir, témoin la lettre adressée par une élève du cours moyen à Madame Weidknnet, belle-fille du dit personnage.



« Je voudrais savoir pourquoi mon école porte votre nom. Qu'est-ce que ce monsieur Louis Weidknnet avait fait d'exceptionnel pour cela ? » écrit la jeune Laura.

Essayons de satisfaire sa curiosité.

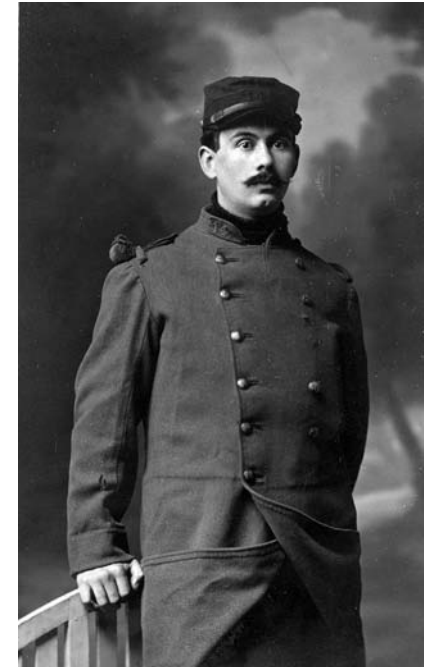
Son enfance

Louis Weidknnet est né le 31 août 1892 à Cazères, dans la Haute-Garonne.

Sa famille est d'origine modeste même si sa mère tient un atelier de couture qualifié « de luxe » car fréquenté par une clientèle choisie d'épouses de gros propriétaires terriens et de notables ruraux, maires, médecins, notaires.

Le père est ouvrier pâtissier. Il se place chez les patrons locaux en fonction des besoins de ceux-ci et est, au moins au début, obligé de présenter lors de chaque embauche, un livret de travail portant les appréciations des employeurs précédents.

Louis est l'aîné d'une famille de trois enfants. Il fréquente l'école communale de Cazères, où il se fait remarquer par son esprit vif, ses espiègeries, et, déjà par son caractère bien trempé et parfois frondeur.



Portrait de Louis Weidknnet à l'École Normale de Joinville-le-Pont
Coll. Famille Weidknnet.

Ses études

Il passe haut la main le Certificat d'Études, est admis, en 1907 à l'École Primaire Supérieure Berthelot, où il est pensionnaire et, en 1910, est brillamment reçu à l'École Normale d'Instituteurs de Toulouse.

Trois ans de formation professionnelle et de culture générale afin de le préparer à affronter la soif de savoir des jeunes élèves de la bien fraîche école

¹ **Hussard noir** : Expression lancée par Charles Péguy, en 1913, pour désigner les instituteurs de l'école laïque et publique. (d'après Alain Rey, Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française)

sanatorium, où, au milieu des grands malades qui y sont accueillis, il contracte la tuberculose.

La guerre qui se continue, emporte ou rend invalide une proportion effroyable des hommes du pays ; de sa promotion d'École Normale, sur vingt-six élèves, quatorze sont tués sur le champ de bataille soit plus de la moitié de la promotion et combien sont blessés ou mutilés ! Ces événements tragiques vont le marquer profondément et faire de lui un antimilitariste intraitable, un farouche partisan de la paix et du rapprochement entre les peuples.

Sa carrière

Il se marie en 1917. Réformé, il prend son premier poste à l'école Bayard, à Toulouse où il passe son Certificat d'Aptitude Pédagogique.

Et c'est la remarquable carrière d'un enseignant hors pair qui débute. Après un séjour de deux ans dans sa première école, comme la majorité des instituteurs de cette époque, il est successivement nommé dans diverses écoles rurales du département : Saint-Elix-le-Château : trois ans, Fronton : sept ans, Aucamville : six ans...

En 1932, un grave problème de santé, séquelle de sa blessure de guerre, l'oblige à interrompre son activité d'enseignant pendant cinq ans.

Cette inactivité forcée est, pour lui, une occasion d'enrichir ses connaissances, sa culture et sa réflexion sur les conditions sociales et humaines de ses contemporains. Cette période marquera profondément l'Homme et renforcera encore, si besoin était, son désir d'oeuvrer pour une société et un monde meilleurs.

C'est à l'école primaire de garçons de Blagnac qu'il est nommé en tant que directeur, lorsqu'il reprend du service en octobre 1937.

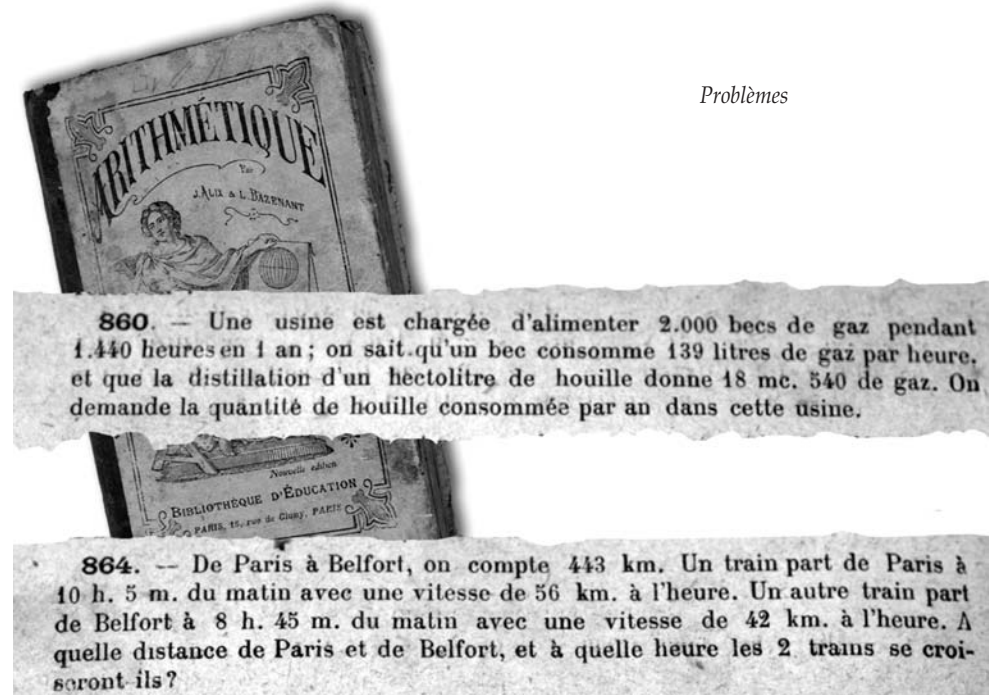
Les rapports d'inspection permettent de se faire une idée des hautes qualités de ce maître exceptionnel. Les inspecteurs soulignent le soin avec lequel les activités sont préparées, le suivi méticuleux du travail des élèves, le souci d'aider les enfants en difficulté, et surtout, les remarquables résultats obtenus chaque année, aux examens : Certificat d'Études Primaires, concours aux bourses. Ainsi, en 1932, l'inspecteur souligne le palmarès on ne peut plus flatteur que sa classe a obtenu au C.E.P. : dix élèves reçus sur dix présentés, avec une mention très bien et deux mentions bien ; aux bourses, un candidat présenté et reçu.

À Blagnac les résultats sont du même ordre : ainsi en 1940, il présente dix-neuf élèves au Certificat d'Études Primaires, dix-huit sont reçus. La même année, quatre élèves sur quatre passent avec succès, l'examen d'entrée en sixième au lycée.

Pionnier de la pédagogie active, il applique des méthodes d'enseignement qui, bien souvent, ne seront préconisées que plus de vingt ou trente ans après lui.

Aux robinets qui coulent et aux baignoires qui fuient, aux cyclistes qui se poursuivent ou aux trains qui se croisent, il préfère, en tout cas ajoute, un enseignement concret partant de situations vécues. À ses élèves, pour la plupart enfants de petits agriculteurs, jardiniers, maraîchers, il préfère proposer l'action plutôt que de leur servir un instruction livresque.

Ainsi, nombreux sont ceux qui, ayant suivi son enseignement, se remémorent avec nostalgie, les séances de plein air où l'on faisait du jardinage, taillait la vigne ou bêchait la terre. Les inspecteurs signalent systématiquement, à la suite de leurs visites « le caractère concret et pratique de l'enseigne-





Groupe classe en 1952, à l'école des garçons de Blagnac - Coll. Famille Weidknet.

ment », ... « l'aspect vivant des activités de sciences basées sur l'observation et l'expérience » (c'est ce qu'on lit par exemple dans un rapport évoquant la leçon sur la lumière)...

Soit ! direz-vous. Mais rien ne semble le distinguer particulièrement des milliers d'autres instituteurs qui, comme lui ont, avec une « foi » farouche, inculqué les savoirs fondamentaux qui ont marqué des générations de citoyens de la Troisième République :

- la trilogie du savoir lire, écrire, compter,
- les fondamentaux de la connaissance : l'histoire, la géographie, les sciences,
- les bases de la culture et de l'éducation artistique,
- les règles incontournables de la morale et de l'instruction civique.

En fait, on peut dire que, justement, il est l'archétype même de tous ces enseignants, et ne serait-ce qu'à ce titre, il mérite de les représenter.

Mais de plus, en ce qui concerne l'homme, le personnage, indissociable du pédagogue, il a profondément marqué ses élèves, au point d'en devenir presque un mythe. Les nombreuses anecdotes qui circulent parmi ses anciens élèves, à son sujet, en sont la meilleure preuve.

Il ne s'est pas contenté, en effet, de délivrer l'Instruction, il a aussi eu le souci de l'éducation populaire en s'engageant dans des activités qui sortaient du cadre strictement scolaire.

À Saint-Elix, il crée une bibliothèque scolaire ; à Fronton, il gère un groupe mutualiste d'élèves, anticipant ainsi sur les coopératives scolaires qui se développeront plus tard. Il préside une amicale sportive et initie ses membres à la pratique du rugby. Au plan social, il organise une cantine scolaire qui permet à la moitié des enfants, de prendre le repas de midi à l'école.

Tous ses anciens élèves sont unanimes : il leur a appris ce qu'il n'est pas permis d'ignorer, mais il leur a aussi transmis les vertus essentielles qui font d'eux des hommes intègres, des citoyens respectables et respectueux des Valeurs de la République. Il a conduit son métier, sa vocation, son « apostolat » d'éducateur en « bon père de famille » à qui, comme l'écrit Jules Ferry dans sa *Lettre aux instituteurs* du 17 novembre 1883, « on ne demande rien qu'on ne puisse demander à tout homme de coeur et de sens... Vous êtes l'auxiliaire et à certains égards le suppléant du père de famille ; parlez donc à son enfant comme vous voudriez qu'on parlât au vôtre... »

Nous disions au début que Louis Weidknet avait *un caractère bien trempé et parfois frondeur*. Une preuve ? L'inspecteur qui le voit en 1942, s'étonne qu'il n'applique pas les « Nouveaux Programmes de 1941 » et lui indique que ceux-ci « doivent être suivis »...

Rebelle Louis Weidknet ? Oui sans doute, mais les programmes du 10 mars 1941 introduisaient l'enseignement de la religion à l'école primaire.

Il prend sa retraite en 1952, après 35 ans - dont quinze à Blagnac - passés au service des enfants.

Il décède en 1958, profondément regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Lucien ALEMANNI

Informations et documents essentiellement recueillis auprès de Madame J. Weidknet, belle-fille de Louis Weidknet.

Alix (J.) & Bazenant (L.) *Arithmétique* Bibliothèque Nationale Paris, 15 rue de Cluny, Paris

UNE GENDARMERIE À BLAGNAC

Au XIX^e siècle, les gendarmes de Toulouse viennent à Blagnac et dans les villages environnants en cas de nécessité.

Les édiles blagnacais souhaitent pourtant « l'établissement d'une brigade de gendarmerie ». Le 20 août 1882, les conseillers municipaux expriment ce vœu et « invitent à l'unanimité Monsieur le Maire (Raymond Bénazet) à se concerter à cet effet avec les autorités compétentes ».

Plusieurs raisons les y amènent : « ...des atteintes aux lois et règlements sur la police de la pêche et de la chasse restent presque toujours impunies, les vols nombreux commis dans la commune demeurent sans répression..., des vagabonds ne cessent de parcourir la commune sans être inquiétés... ».

En novembre, le maire, après accord du conseil, se met à la recherche d'un local convenable pour loger la brigade. Le 11 février 1883, il expose qu'il a fait les démarches nécessaires afin de trouver dans le village une maison conforme aux informations données par l'autorité militaire : « de vastes locaux, soit pour le logement des gendarmes, soit pour les pièces de service, un jardin d'une assez grande étendue indispensable puisqu'un carré suffisant doit être mis à la disposition de chaque gendarme... » . La propriété des héritiers du notaire, Adrien Monnereau (rue de la Croix Blanche), réunit

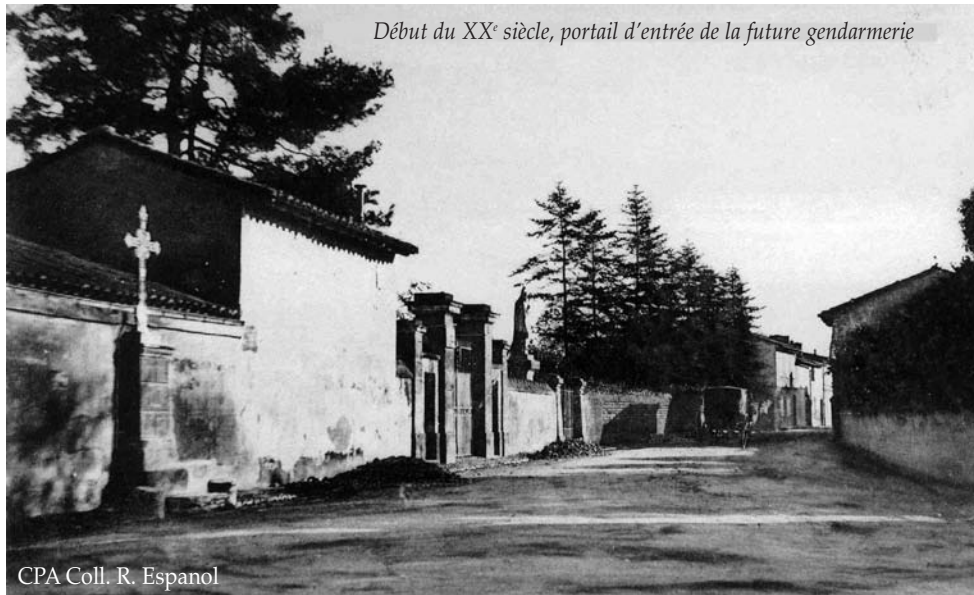
seule « les diverses conditions » mais « encore faudrait-il y faire des réparations considérables ».

Après consultation « d'un homme de l'art et du devis estimatif préalable », la commune aurait pu procéder aux travaux et payer la location de cet immeuble grâce à l'aide éventuelle d'une subvention du département ou de l'État ; mais les propriétaires veulent le vendre et non le louer. Aussi, comme « la position financière de la commune » ne permet pas cette acquisition, le conseil municipal « délibère à la majorité des voix qu'il n'y a pas lieu quant à présent de donner suite au projet de l'établissement à Blagnac d'une caserne destinée à une brigade de gendarmerie ».

Durant une cinquantaine d'années, les municipalités successives semblent ne plus penser à ce projet qui va se concrétiser enfin en 1935. Cette année-là, le 9 novembre, le maire de Blagnac, Jacques Mignard, demande au Préfet l'installation d'une gendarmerie à Blagnac d'une part pour ne plus faire appel aux gendarmes de Toulouse (ces derniers sont venus, à vélo ou à cheval, après les pompiers, en juillet, à l'occasion de l'incendie du moulin) ¹ et d'autre part pour « mettre un terme aux actes de vandalisme (...) au sujet de vol de récoltes, de volailles et autres... ».

Le 22, le maire envoie un courrier semblable à M. Esquirol, Conseiller général de Haute-Garonne, et sollicite une aide de 4000 F « pour l'achèvement des travaux de la caserne de gendarmerie ».

En effet, le bâtiment a été trouvé ² et des réparations s'imposent notamment « pour mettre au point des chambres de sûreté ». D'après le commandant de gendarmerie de Toulouse, l'envoi d'une brigade à Blagnac ne peut se faire qu'à cette condition.



CPA Coll. R. Espanol

¹ Souvenir de Blagnacais.

² C'est aujourd'hui la Maison des Aînés. Quelques Blagnacais pensent que cette bâtisse appartenait aux Durand, vieille famille bourgeoise, mais nous n'avons rien trouvé pour confirmer cette hypothèse.

Le conseil général accorde la subvention nécessaire. En décembre, le Préfet demande à l'architecte départemental, M. Tillet, « de se mettre en chantier » sans tarder. Il promet en outre, au début de l'année 1936, de « hâter toutes les formalités nécessaires pour permettre l'installation de la brigade de gendarmerie » en particulier en ce qui concerne « les obligations réciproques de l'État et du département... »

Fin janvier 1936, le chef d'escadron Cabanié, écrit au maire « qu'il a signé il y a huit jours le certificat de réception provisoire de la caserne ». En février, il envoie un nouveau courrier précisant que « le préfet a fixé l'annuité due par l'État et le département à 15 273 F pour la location-vente de cette caserne ».

Mais toutes ces décisions doivent être approuvées par le Ministre de la Guerre. Un mois plus tard, celui-ci répond favorablement. Par suite la création de la brigade et son arrivée à Blagnac semble effective le 25 mars 1936.

Bientôt quatre années assombrissent le quotidien des Français. D'après des témoignages de Blagnacais, les gendarmes jouent un rôle « patriote ». Obligés par les autorités en place d'arrêter certains hommes (surtout pour le STO), ils essaient discrètement de les prévenir afin qu'ils puissent s'enfuir ou se cacher. Dans les délibérations municipales de cette époque, le maire fait souvent appel aux gendarmes pour rechercher des « voleurs » de fruits ou de légumes. Il signale au chef de la brigade le vol de pommes de terre, de choux etc. Les denrées volées « sont transportées par des cyclistes au moyen de remorques » et même par « un automobiliste conduisant une petite torpédo peinte en bleu qui repart à Toulouse après avoir très souvent dérobé du bois aux Quinze Sols ».

Les délibérations ne disent pas si les gendarmes prennent de « sévères » mesures pour empêcher de tels actes dus à la pénurie des produits alimentaires et autres. Les témoignages des contemporains laissent à penser qu'ils auraient eu plutôt tendance, dans la plupart des cas, à ne pas retrouver les « coupables ».

La Seconde Guerre mondiale terminée, la question de la gendarmerie revient à l'ordre du jour. Le 12 novembre 1947, le conseil municipal, présidé par Jean-Louis Puig, souhaite la construction d'une nouvelle gendarmerie pour pallier à la crise du logement. Voici ce que l'on peut lire dans cette délibération : «... la ville de Blagnac étant en hausse sensible chaque année,

son développement étant dû à sa situation géographique par rapport à Toulouse et l'aménagement de l'aéroport ainsi que le travail intensif des ateliers de l'aviation, ce développement serait plus accentué sans la crise aiguë des logements sévissant à Blagnac autant que dans les autres villes de France ».

Aussi la ville émet le vœu auprès du ministère de la guerre que « la construction d'une gendarmerie soit mise à l'étude en remplacement de l'immeuble actuel qui ne répond pas à 40 % des besoins tant pour les locaux administratifs que d'habitation. Le bâtiment actuel ainsi que les logements divers occupés par les gendarmes deviendraient libres et pourraient reloger beaucoup de ménages ».

En effet, les cinq appartements (trois en rez-de-chaussée et deux à l'étage) existants ne suffisent pas, certains gendarmes logent en dehors de la caserne, par exemple, d'après J.-L. Rocolle, place Jeanne Hérisson et boulevard Firmin Pons.

Le maire envoie donc rapidement cette demande au Secrétaire d'État au budget. Celui-ci répond qu'il va la transmettre « sans beaucoup d'espoir » au Ministre des Forces Armées.

Pressentant une décision défavorable, le maire et les conseillers



*En arrière-plan, les bâtiments de la gendarmerie.
(coll. famille Gabolde)*



municipaux proposent plus modestement l'agrandissement de la gendarmerie existante.

Le colonel Cogny, Directeur du Cabinet Militaire, délégué par le ministre, les approuve mais ajoute dans sa réponse que « pour l'instant la Direction de la Justice Militaire et de la Gendarmerie ne peut que prendre note de ce vœu émis par la Municipalité. La caserne de gendarmerie de Blagnac, propriété de l'État est en bon état mais ne comprend que cinq logements pour un effectif de neuf gendarmes. Son agrandissement ne pourra être réalisé que lorsque les ressources budgétaires le permettront. Pour des raisons du même ordre, le projet de construction d'une nouvelle caserne, à l'étude depuis plus de 10 ans, a dû être abandonné »

Ces arguments se comprennent aisément, la France devant, avant tout, réparer les dommages causés par la guerre.



Un joli coin du jardin avec le pigeonnier existant encore. - (coll. famille Gabolde)

Pourtant, il est vrai que les gendarmes, le chef de la brigade et quatre de ses adjoints, vivent dans des locaux mal adaptés.

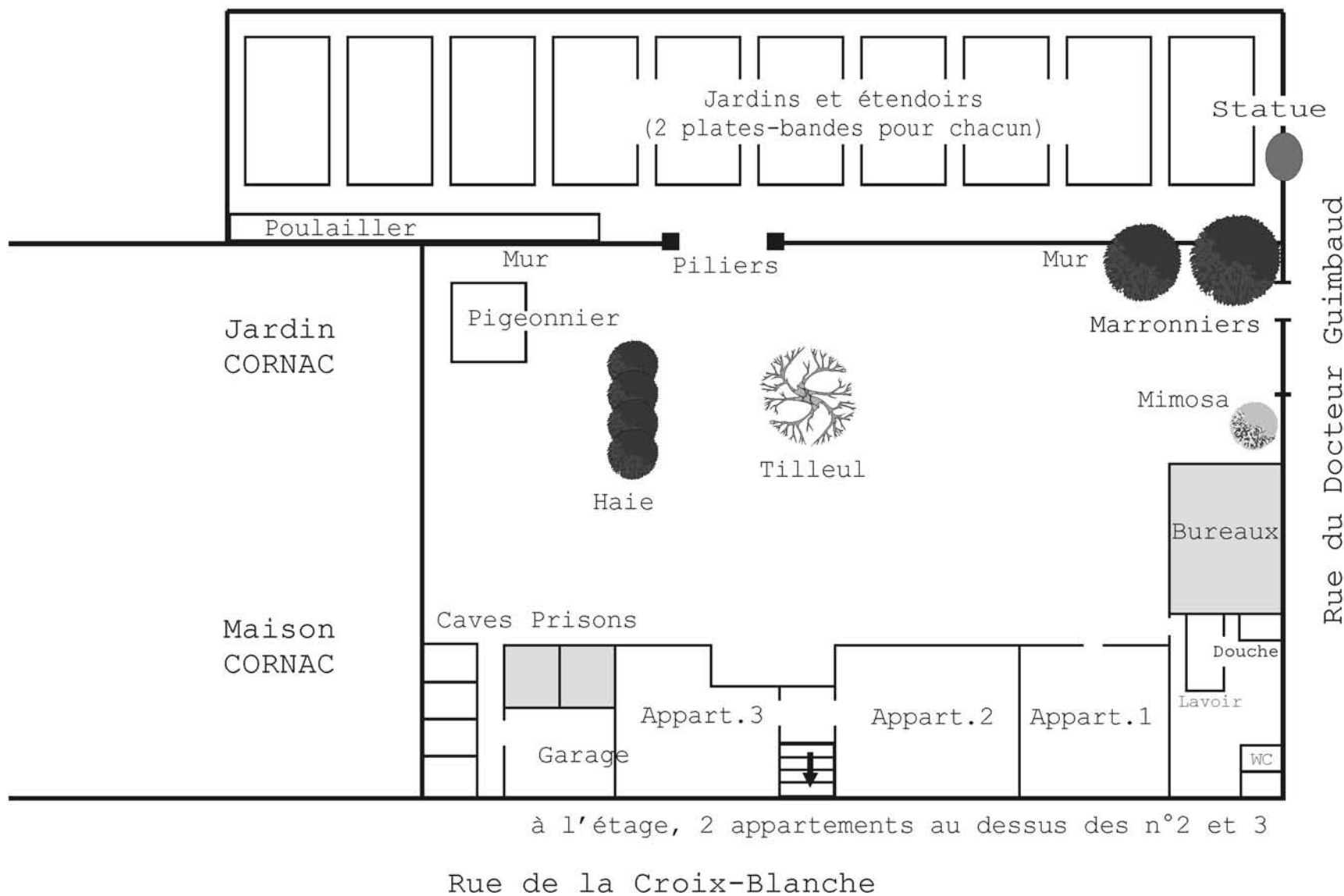
Ils disposent d'un agréable espace clôturé avec cour, joli pigeonnier, jardin, poulailler³. Par contre, une famille de cinq personnes doit s'entasser dans un trois pièces. Les appartements n'offrent aucune commodité d'hygiène. Les toilettes et la douche sont installées dans le bâtiment du lavoir. Pour se doucher, il faut s'inscrire. L'occupation du lavoir pour la lessive se fait à tour de rôle, au jour déterminé à l'avance : lundi telle famille, mardi telle autre et ainsi de suite.

Les gendarmes font deux par deux leur tournée à vélo chaque jour. Ils visitent le territoire jusqu'à Mondonville. Ils verbalisent peu, ils préfèrent se contenter de « faire la grosse voix » par exemple envers des jeunes gens qui se portent en amazone sur leur bicyclette, des gamins en train de se disputer ou de faire quelques bêtises... Ils sévissent surtout en cas de récidive. Dans les années 50, la « Juva 4 » rend leur périple moins fatigant. Le garage de cet engin s'ouvrait rue de la Croix Blanche peut-être à l'emplacement des quelques briques encore apparentes aujourd'hui.

À partir de 1970, la municipalité pense intervenir financièrement dans la construction d'une nouvelle gendarmerie. Des discussions s'engagent entre la commission municipale chargée de ce dossier et la Direction de la Gendarmerie.

En 1972, un accord semble trouvé. Les plans confiés à l'architecte Jean Montier de Toulouse, prévoient dix logements et des locaux de service édifiés sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie après démolition de celle-ci. « L'entrée se fera à l'angle des deux rues. Un bâtiment sera situé le long de la rue du Dr Guimbaud et comportera un rez-de-chaussée pour les services administratifs et un premier étage avec deux logements type 5 pièces. Un deuxième bâtiment, perpendiculaire au premier, de trois étages sur rez-de-chaussée recevra huit logements (sept T4 et un T3). À l'articulation des deux bâtiments seront placés, en rez-de-chaussée, le garage, la chaufferie, les archives... »

³ Ces derniers transformés de nos jours en parking.



Croquis de la Gendarmerie, d'après Mme Gabolde

En août, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt s'élevant à un million de francs consenti par la Banque Nationale de Paris, rue Alsace-Lorraine à Toulouse, au taux de 8 % durant 15 ans. En décembre, la municipalité communique la durée du bail et le montant du loyer à la Direction de la Gendarmerie. Mais, comme l'annonce M. Jean Maga, rapporteur de la commission chargée du dossier, lors de la séance du 1^{er} mars 1973, celle-ci refuse ces propositions et en fait de nouvelles ⁴ qui remettent en cause toute la procédure.

Aussi, à cause des conditions financières défavorables, les conseillers municipaux annulent « le projet de reconstruction de la gendarmerie sur son terrain actuel ».

Après un échange de correspondance avec le Ministère de la Défense Nationale, la commune propose la construction de la gendarmerie sur un terrain lui appartenant. Le commandement de la Gendarmerie donne son accord, début juillet 1973 à condition « que la construction soit édifiée sur un terrain d'une superficie minimum de 4000 m² ».



Lavoir, toilettes, douches et bureaux avant la démolition.

⁴ Nous faisons grâce aux lecteurs de cette bataille de chiffres.

Le 6 novembre 1974, la municipalité décide donc » de prendre en charge la construction d'une nouvelle caserne (...), de mettre à la disposition de la gendarmerie un terrain situé en bordure du chemin départemental n°1⁵ d'une superficie de 4200 m². Ce terrain est détaché d'une parcelle acquise par la commune à Mme Lacoste suivant acte du 23 octobre 1974 passé devant M^e Aymard, notaire à Toulouse » et fait partie de la Z.A.C. du Ritouret au lieu-dit « la Potence ».

Enfin, début 1975, les modalités de financement, la durée du bail, le montant du loyer conviennent à tous.

Un arrêté municipal accorde, le 4 août 1975 le permis de construire pour 12 appartements - villas et une gendarmerie comprenant deux bureaux pour les gradés, une salle de travail et un espace pour recevoir le public, sans oublier les deux chambres de sûreté (2,98 m sur 2,96 m chacune). Comme tout le quartier, le bâtiment bénéficie d'une chaufferie géothermique.

L'architecte Jean Montier signe les nouveaux plans. Après l'adjudication du 12 février 1976, approuvée en juin par le Préfet, les travaux commencent et s'achèvent en 1977 pour un coût total de 3 560 450 francs, avec une occupation effective à compter du 1^{er} août 1977.



Travaux de démolition en 1977.

⁵ Aujourd'hui avenue de Cornebarrieu.

La réception définitive de la nouvelle gendarmerie a lieu le jeudi 2 février 1979 en présence de M. Puig maire de Blagnac ; Debax, adjoint ; Trantoul, Directeur des Services Techniques ; Leculin, représentant le colonel Bregal et Desoubliou, chef de la brigade de gendarmerie de Blagnac.



Vers 1979 : la nouvelle gendarmerie à gauche, les logements à droite.

Les années ont passé et le petit village est devenu ville... Depuis 2004, la gendarmerie a quitté Blagnac pour Beauzelle. Un commissariat de la Police Nationale occupe, à sa place, les locaux au coin des avenues de Cornebarrieu et des Pins.

Suzanne BERET

SOURCES

Archives municipales de Blagnac

Série D : 1D24 et 1D30 à 1D34

Série H : 2H13

Série I : 2I1 et 2I15

Série M : 1M30 – 1M31 – 1M32 -1M33

5M1

Série W consultée par Mme Sandrine Roussel, archiviste

Je remercie S. Roussel ainsi que toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de me donner des renseignements et en particulier Mme Nicole Gabolde.

UN PROJET AVORTÉ, L'ASMR

En 1976, Dassault s'allie avec l'avionneur américain Mc Donnell Douglas dans le projet ASMR qui ne verra jamais le jour. Aérospatiale sera impliquée, j'en suis (avec d'autres), la preuve vivante.

Alors que nos études sur Airbus se terminaient, j'eus une nouvelle affectation. Les conditions de cette mission spéciale méritent d'être racontées.

Un lundi matin de début octobre 1976, mon chef de département qui était M B., me demande de le suivre chez le directeur des études. Là, je me retrouve avec trois autres collègues ingénieurs appartenant à d'autres départements.

La mission

Le grand chef nous indique qu'il souhaite nous confier une mission : il s'agit de faire partie d'une équipe qui va assurer le support technique lors d'une campagne de marketing de l'avion ASMR (*Advanced Short Medium Range Aircraft*) dans le monde entier.

Il était envisagé de développer cet avion à partir de l'avion Mercure de Dassault en coopération avec Dassault et l'avionneur américain McDonnell Douglas. Les équipes commerciales de ce dernier étaient responsables de cette campagne de marketing.

On nous posa une question très explicite : « Acceptez-vous cette mission oui ou m... ? ». Ma réponse bien sûr ne s'est pas fait attendre¹. Pour des raisons de plan de compte, dans cette nouvelle affectation, nous étions détachés à la Direction Commerciale. Pour cette mission nous devons bien sûr avoir une connaissance du produit et nous avons passé deux semaines à Vélizy avec les équipes Dassault à éplucher la spécification que nous devons connaître à la perfection.

J'ai encore cette spécification, DTS-DGT 12903 datée du 1^{er} octobre 1976, elle comprend 80 chapitres et 176 pages. Difficile de résumer celle-ci en peu de mots.

Cet avion devait être motorisé avec des CFM-56 de CFM International² placés sous les ailes. Il pouvait transporter en version de base 160 passagers dont 16 en première classe et donc 144 en classe touristique. Son envergure était

¹ Enfin je m'éloignais de mon chef de service !



Couverture de la spécification - taille réelle 21,8 x 28,7 - Cliché R. Gau

voisine de 33 mètres, sa longueur était de 40,50 mètres et la hauteur de 11,90 mètres.

Coopération ou concurrence ?

Ensuite, nous partîmes à six (les quatre ingénieurs de Aérospatiale plus deux ingénieurs de chez Dassault) pour San Diego en Californie où nous fîmes connaissance avec les personnels de la direction commerciale de McDonnell Douglas en charge de ce projet.

² CFM International est une entreprise commune entre l'américain General Electric et la société motoriste française Snecma, une société du Groupe SAFRAN

Ils nous présentèrent leurs documents commerciaux et leurs méthodes. Je fus impressionné par la façon dont était traitée la sécurité industrielle dans cette société.

Nous étions en passe de coopérer, mais sur d'autres produits, nous étions c'est vrai, des concurrents. Nous avions bien sûr un badge qui nous interdisait d'aller dans certaines zones. Mais cela n'empêchait pas que nous étions surveillés en permanence et qu'une personne nous suivait même lorsque nous allions aux toilettes. Pour la suite de cette mission, chacun d'entre nous devait être affecté à une équipe commerciale et devait la suivre dans son périple. Certains furent nommés en raison de leurs capacités linguistiques ; pour les autres, ils furent désignés par tirage au sort. C'est ainsi que je fus affecté à l'Europe.

L'abandon du projet

Quelques jours après, nous partions pour cette campagne de marketing qui dura seulement une semaine. Mais cette semaine fut dense, car j'allais successivement à Londres, Dublin, Berne et enfin Athènes pour rencontrer les compagnies aériennes de ces différents pays et essayer de leur "vendre" cet avion ASMR. Le résultat de la campagne de marketing ne nous fut pas communiqué, mais je pense qu'il n'était pas bon. En effet, un mois après, le groupe fut dissous, chaque membre rejoignit son service et on ne nous parla plus de l'ASMR.

L'Airbus A-200

Mais il est bon de noter que peu de temps après, le bureau d'Etudes de l'Aérospatiale proposa une nouvelle famille d'avions court-courriers Airbus nommés A-200 équipés de deux réacteurs CFM-56. La réalisation de ce programme fut proposée dans le cadre d'une coopération européenne en remplacement, disait-on, de l'appareil ASMR.

Les partenaires d'Airbus Industrie se montrant intéressés, le programme A-200 devient le "JET" - Joint European Transport. Le programme fut finalement lancé en mars 1982, il prit le nom d'A320 et eut le succès commercial que l'on sait.

Il est remarquable de comparer les dimensions des deux projets : (pour l'A320) longueur, 37,57 mètres / 40,9, envergure, 34,10 mètres / 32,85, hau-

teur maxi, 11,76 / 11,90. Les deux plans trois vues étaient quasiment superposables. Pourquoi ce succès commercial de l'A320 trois ans après le fiasco de l'ASMR ? Parce que contrairement à l'ASMR, les ingénieurs qui ont conçu l'A320 ont intégré toutes les avancées technologiques possibles, tant dans le domaine aérodynamique que dans celui des systèmes. L'intégration du mini-manche couplé à des commandes électriques fut de ce point de vue une petite révolution. Et il est intéressant de signaler que c'est le Concorde F-WTSB (201) qui a servi pour valider l'intégration de ce mini-manche.

Souvenirs touristiques

De cette période je garde une pensée amicale pour nos collègues de Dassault et de McDonnell Douglas, mais surtout des souvenirs touristiques. La sécurité dans l'aéroport de Dublin m'avait particulièrement impressionné. Une escale à Genève m'avait permis d'aller en bus au centre ville et de faire une visite éclair, mais très intéressante. Le dernier jour j'étais à Athènes et je profitais du week-end pour visiter. Le samedi après-midi, mon hôtel n'étant pas très loin, je rejoignis l'Acropole à pied pour le visiter. Le plan que j'avais me paraissait simple, mais il s'avéra que les noms des rues étant en grec moderne, c'était difficile à lire. Cela va vous paraître bizarre, mais la connaissance de l'alphabet russe me fut plus utile que l'alphabet grec ancien que je connaissais également. Le dimanche matin je visitais le musée national archéologique qui possède l'une des plus



Masque funéraire en or - Cliché. R. Gau



Jockey de l'Artémision - Statue équestre en bronze - Cliché. R. Gau

vastes collections d'art grec au monde et est, bien sûr, le plus important musée archéologique de Grèce. J'appréciais surtout le masque funéraire en or, improprement appelé « *masque d'Agamemnon* » appartenant à l'art mycénien et la statue équestre en bronze dite « *Jockey de l'Artémision* »

Je rentrai sur Toulouse dans la soirée. Cette semaine fut si fatigante qu'elle me déclencha un début de myopie et peu de temps après je fus obligé d'avoir des lunettes pour conduire.

Avant de terminer ce sujet sur l'ASMR, je veux une fois encore aller à l'encontre de ce que j'ai pu lire sur Internet. Ainsi, sur un site aéronautique, on peut lire : « ...en 1976, Dassault-Bréguet qui étudiait une version retravaillée de son Mercure (un avion destiné à concurrencer le 737 sans succès) annonça une ambitieuse alliance avec Mc Donnell Douglas dans le but de développer l'ASMR (Advanced Short-Medium Range) », Aérospatiale n'est pas citée ; or je suis une preuve vivante du fait que notre société fut associée à ce projet, même si notre participation ne fut jamais très claire et qu'elle fut très critiquée, en particulier par nos syndicats et par l'opposition gouvernementale.

Après cette mission, je retrouvais mon chef de service, avec qui, ce n'est

qu'un euphémisme, j'avais peu d'atomes crochus. Heureusement, cela ne dura pas longtemps et je changeais de département et de service pour rejoindre les avions militaires. Cela fera l'objet d'un prochain article.

Roger GAU

UNE BORNE POUR DEUX PROVINCES

Sur la D1 entre Cornebarrieu et Mondonville, quelques centaines de mètres après la clinique des Cèdres, l'automobiliste pas trop pressé peut apercevoir, sur le côté gauche de la route, au carrefour dit « la croix d'Alliez », une borne en pierre scellée sur un petit socle en briques.

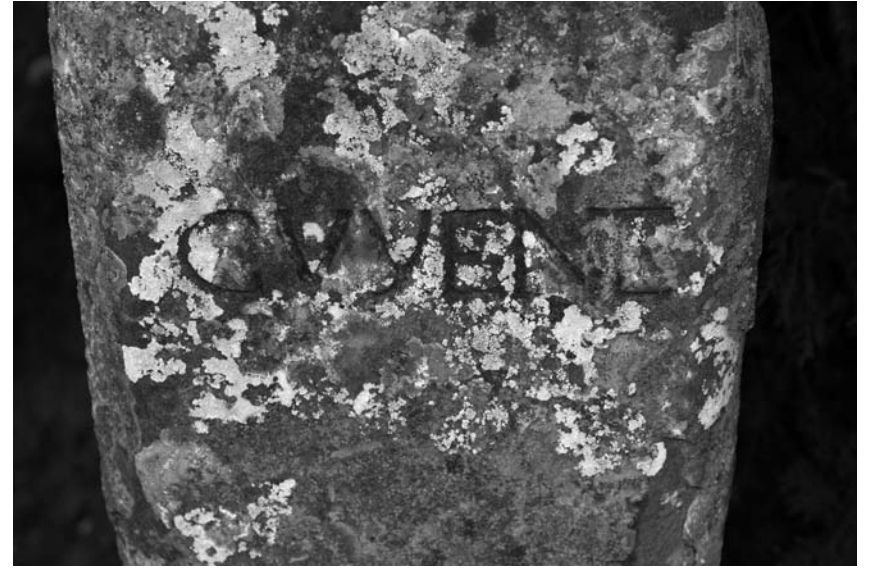
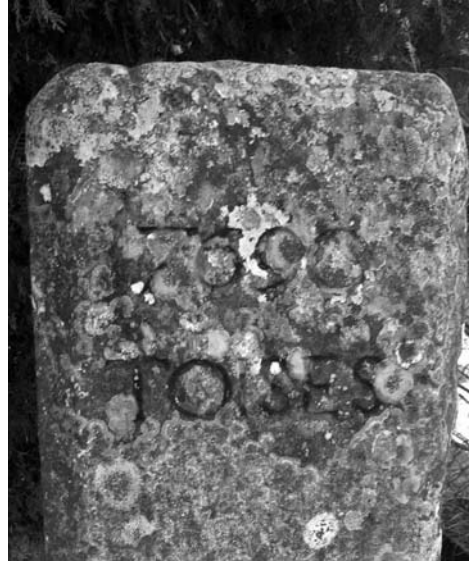


En 1938, un voisin peu scrupuleux, prédateur inconscient, n'a rien trouvé de mieux que de desceller cette borne pour l'amener chez lui afin d'en faire un seuil de porte. Ayant sous-estimé le poids du monolithe, il doit abandonner son projet et la borne, au revers du fossé. En septembre 1939, Lucien Babonneau, l'historien de Daux, mobilisé comme officier d'Etat Major, au 57^e Régiment d'Artillerie qui cantonne dans ce village, peut, avec l'aide de ses soldats, la remettre debout à sa place actuelle.

La borne, de dimensions respectables, porte, sur sa face ouest, l'inscription « Guyenne » et en direction de Cornebarrieu, l'inscription « Languedoc ». Face nord, regardant la route, une inscription de distance « 7690 toises ». La toise valant environ deux mètres, cela fait une distance approximative de 15 kilomètres. On ignore bien sûr à partir de quel point de Toulouse cette distance est mesurée, sans doute depuis la basilique Saint-Sernin – lieu très important de pèlerinage – ou bien depuis le Château Narbonnais, résidence des comtes de Toulouse.

Sur le dessus de la borne, on peut observer la trace de scellement d'une





barre de fer : nous pensons qu'il s'agit de vestiges d'une croix brisée lors des guerres de religion, origine du nom du lieu « La Croix d'Alliez ».

En avril 1967, le conseil municipal de Cornebarrieu décide d'en restaurer les abords. Un entourage de briques de parement forme pour ce petit monument un écrin de bon goût.

M. Esparbes, l'historien bien connu de Mondonville, nous apprend : « La borne de la croix d'Alliez construite à l'époque de la guerre de Cent Ans délimitait la Guyenne (Aquitaine actuelle), fief des rois d'Angleterre, du Languedoc, fief des rois de France.

Mondonville était un avant-poste du comté de L'Isle-Jourdain face au comté de Toulouse dont Cornebarrieu faisait partie. Mondonville faisait partie de la Guyenne.

Ce petit village avait été vendu, avec d'autres territoires du comte de L'Isle, pour payer la rançon exorbitante, 38 000 écus d'or, de Jean de Bourbon, prisonnier des Anglais à Azincourt, le 25 octobre 1416. Néfaste journée pour Jean de Bourbon, qui venait d'acheter en 1405, pour 34 000 écus d'or, le comté de l'Isle à Jean Jourdain dernier descendant sans enfant de cette illustre et puissante famille de l'Isle, dont le nom était redouté, respecté, envié dans toute la Gascogne, en Occitanie et Palestine ; partout où les lauriers de la gloire pouvaient être conquis avec courage et vaillance, portant haut sa renommée.

C'est vraisemblablement vers 1416, époque fort trouble, que fut érigée ainsi

qu'un grand nombre de pierres similaires, la borne de la croix d'Alliez qui délimitait la Guyenne et le Languedoc par souci de préserver leurs possessions. »

Christiane VALETTE

SOURCES

- DUTIL (Léon) - *La Haute-Garonne et sa région* - 1929
- ESPARBES (R.) - *Guide pratique de Mondonville – Un peu d'Histoire*
- BABONNEAU (L.)- *Histoire de Daux* - 1942
- GARCIA (Philippe) - Clichés 2007.

SAINT-EXUPÈRE, ÉVÊQUE DE TOULOUSE ET PATRON DE BLAGNAC

C'est sous ce titre que Philippe Massot, curé de Blagnac de 1881 à 1928, fait paraître en 1887, un petit ouvrage. Son souci est triple : répondre à l'invitation de son évêque qui a demandé à tous les prêtres du diocèse de recueillir les documents et les traditions orales concernant leur paroisse, travailler à l'édification de la communauté chrétienne dont il a la charge et présenter l'oeuvre de restauration qu'il a entreprise dans la chapelle St-Exupère.

Une vie exemplaire

Philippe Massot se propose de « réécrire » la vie de St-Exupère de manière à « faire mieux aimer le glorieux protecteur de la ville de Blagnac ». Dans la 1^{ère} partie de son livre, il déroule la « geste » de St-Exupère en se fondant sur « quelques manuscrits et surtout sur nos traditions populaires qui fournissent tout ce qui peut satisfaire une pieuse et légitime curiosité ». Il relate la naissance d'Exupère à Arreau, l'enfance studieuse pendant laquelle ses maîtres reconnaissent en lui d'éminentes qualités qui l'orientent vers la prêtrise, l'accession à l'épiscopat, la façon dont il exerce son ministère, animé à la fois par « l'amour de la religion et l'amour de la patrie (lutte contre l'hérésie, le relâchement des moeurs, charité envers les nécessiteux, défense de Toulouse contre les Vandales), sa mort, sa sépulture, les prodiges qui les ont accompagnées, la translation de ses restes à Toulouse ».

Ce récit n'est pas linéaire ; il est entrecoupé de longues digressions qui permettent à Philippe Massot de prendre position avec une grande détermination sur les sujets les plus brûlants de son époque. Ainsi, tirant argument des faits et gestes de St-Exupère, il défend l'infailibilité pontificale (proclamée par le concile du Vatican en 1870), les vertus de la vie monastique, de l'éducation chrétienne, la force du surnaturel ; il condamne Voltaire, le rationalisme, la laïcité partout où elle se manifeste à l'école avant tout (les lois Jules Ferry votées de 1880 à 1882 ont créé l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire) dans les établissements de soin d'où l'on a chassé les crucifix et les « cornettes » ; il condamne aussi l'adultère, le divorce (légalisé en 1884). Ainsi, les catholiques de Blagnac sont éclairés sur ce qu'ils doivent penser et sur les choix qu'ils doivent faire dans leur vie quotidienne.

Pour Philippe Massot, cette vie exemplaire justifie, s'il en est besoin, la dévotion que les Blagnacais ont de tout temps, dit-il, manifesté à l'égard de leur saint patron.

Une dévotion vivace

Cette dévotion s'est exprimée dans les monuments qui ont été consacrés au saint patron de Blagnac. Le premier d'entre eux et le plus important est la chapelle édifée à l'emplacement que la tradition assigne à son tombeau. Il y aurait eu d'abord un modeste oratoire et à la fin du Moyen-âge (XIV^e ou XV^e siècle) un monument plus vaste, décoré de peintures murales, pleines de naïveté et de charme dont on ne connaît pas le maître d'oeuvre.

Il n'est pas question de refaire ici l'histoire de la chapelle mais de souligner la constance des Blagnacais à conserver et embellir ce monument. Philippe Massot présente les travaux qui jalonnent le XIX^e siècle ; les premiers permettent de remettre en état la chapelle après la tourmente révolutionnaire (1400 francs ont été recueillis) ; les derniers ont lieu en 1886, à l'instigation de Philippe Massot lui-même qui confie au peintre toulousain Bernard Bénézet le soin de restaurer les peintures murales et d'achever la « geste » de St-Exupère par de nouvelles scènes de sa vie ; le financement encore une fois est assuré partiellement (?) ou totalement (?) par les dons des paroissiens ; ils sont plus de 220 à verser leur obole allant de 0,25 franc à 140 francs (les chantres réunis) ; le total s'élève à 1678,25 francs. Ainsi, Philippe Massot, en publiant son livre, a voulu à la fois justifier l'oeuvre entreprise et remercier ses paroissiens.

Les autres monuments sont plus modestes ; leur histoire est moins bien connue ; ainsi, la fontaine située près de la chapelle dont les anciens croyaient les eaux miraculeuses, la croix blanche et la statue qui accueillent toujours les Blagnacais à l'entrée du vieux village.

Cette dévotion s'est exprimée aussi à travers les oeuvres placées sous le patronage de St-Exupère. La plus ancienne est une confrérie fondée peut-être en 1459 (la mention de cette date est tardive et unique ; il faut l'accepter

avec prudence, toutefois, il est plausible que la fondation de la confrérie ait accompagné l'édification de la chapelle). L'existence de la confrérie est attestée aux XVI^e et XVII^e siècles ; c'est pour le XIX^e siècle que nous avons le plus de renseignements grâce à Ph. Massot, aux archives paroissiales et privées.

En 1806, Joachin Samson, le curé de l'époque (1803-1844) rédige de nouveaux statuts pour la confrérie qu'il fait approuver par l'archevêché ; c'est à cette époque que la chapelle, vendue comme bien national en 1797, fait retour à l'Eglise. La confrérie renaît de ses cendres. Les statuts sont très courts : 7 articles précisant, le fonctionnement de la société (administrée par 2 baïles-régents nommés par le curé) et les obligations de ses membres, confrères et confrères, concernant le culte à St-Exupère (célébration de sa fête le 28 septembre avec grand'messe, vêpres et procession solennelle, cierges allumés), les rites accompagnant la mort de l'un d'entre eux (sonner la grande cloche) et sa vie dans l'au-delà (rares sont les fidèles dont les âmes accèdent directement au paradis ; pour abrégé le séjour en purgatoire des âmes moins méritantes, l'intercession de St-Exupère est bien nécessaire ; on la demande au cours d'une grand'messe dite aux lendemains du 28 septembre).

Les statuts sont sérieusement toilettés en 1838 de manière à être « mieux appropriés aux circonstances et au temps » dit Ph. Massot de façon sibylline ; ils resteront en vigueur au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le nouveau règlement est long et détaillé ; il comprend 37 articles. Les buts de l'association sont « la gloire de Dieu, l'amour de la religion, la charité et l'union des cœurs, le salut des âmes des confrères » ; les obligations sont multipliées par rapport à 1806 : réciter chaque jour sa prière, observer les jours maigres, sanctifier les dimanches et fêtes, remplir le devoir pascal, célébrer les fêtes de St-Exupère (28 septembre et 14 juin qui commémore la translation des restes du Saint à Toulouse par une grande procession de Blagnac à St-Sernin, fête qui a dû être remise à l'honneur après la rédaction des statuts de 1806 où elle n'est pas citée) ; des dispositions sont prises concernant les malades et les défunts en terme de prières, d'assistance et d'organisation des funérailles.

Vingt-six articles sont consacrés au fonctionnement de la confrérie ; il n'est pas spécialement démocratique. La confrérie est administrée par un

A Monsieur l'Archevêque de
Toulouse ou à Messieurs les Vicaires-Général
Supplie humblement le prêtre deffer-
vant Blagnac et les écarts de la Confrérie nouvel-
lement rétablie dans ledit lieu, de l'honneur de Saint
Exupère, Evêque afin que vous daigniez confirmer et
autoriser ladite Confrérie, et les Statuts ci-dessus énoncés,
Les prêtre deffervant et les Confrères ne cessent de
faire des vœux pour votre prospérité.


Vu la présente Supplique et les Statuts de
la Confrérie de St-Exupère. Nous permettons qu'ils
soient exécutés selon leur forme et teneur
Donné à Toulouse le trois Octobre mil huit cent six
Barbaron vicaire gen
par Mandement
Crapaud

Statuts de la confrérie de 1806.
Supplique finale attestant la refondation de la confrérie. - Fonds J.-L. Rocolle

conseil de 11 officiers, présidé par le curé et le vicaire ; le 1^{er} conseil est nommé par l'archevêque ; le renouvellement se fait par cooptation. Le conseil décide de l'admission des nouveaux membres et de l'exclusion de ceux qui auraient failli à leurs obligations. Chaque confrère doit à son entrée verser un droit de 1,50 franc, une cotisation annuelle de 63 centimes et 2 liards (4 centimes) au décès d'un confrère. Ces sommes servent à entretenir la chapelle et à la célébration des messes solennelles ou basses pour le repos de l'âme des

défunts. L'exclusion est prononcée contre ceux qui négligent de payer leur cotisation pendant une année et « sans espoir de retour contre ceux qui se rendraient coupables de scandales et d'excès publics, soit une impiété reconnue par des paroles de mépris contre la religion et une absence répétée aux saints offices, des excès réitérés dans le vin, des mauvaises mœurs reconnues ». Tous les ans, une assemblée générale se réunit en novembre ; elle écoute M. le Président expliquer le règlement et M. le Secrétaire faire la lecture du compte annuel. Les confrères peuvent faire part d'observations ou de propositions ; elles sont discutées en conseil qui informe le confrère des décisions prises.

Peut-on mesurer le poids de la confrérie dans la paroisse ? Oui, grâce à un registre tenu de 1806 à 1823 et à une belle lithographie, datée de 1838. Entre 1806 et 1823, environ 500 paroissiens ont adhéré à la confrérie. Après les entrées massives de 1806 et 1807 (une centaine chaque année) qui marquent la refondation, les chiffres restent à un bon niveau jusqu'en 1813 (de 27 à 48) puis chutent brutalement. Rares sont les adhérents qui traversent la


 Mornieu Le Baron Alexandre
 Gaspard Garij procureur du
 Roi en la cour Royale de
 Toulouse et officier de l'Ordre
 Royal de la Légion d'Honneur
 a été reçu à la Confrérie de St
 Esupere le 28^m Jbr 1822. 1823

Extraits du registre de la confrérie (1806-1823) - Archives Municipales Blagnac

Luce Dufour a été reçu de la confrérie
 de St Esupere le 28 Jbr 1807 1808 esclave de la
 Confrérie le 26.9^{bre} 1815

~~Petronille Deljon ^{femme Bossé} a été reçu
 de la confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1809
 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817
 Morté~~

 Petronille Bossé a été reçu de la
 Confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1809 1808 1809
 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819
 1820 1821 1822 1823

~~Pierre Deljon a été reçu de
 la Confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1807 1808
 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815
 Pierre Deljon mort le 21 Janvier 1816
 Requiescat in pace~~

confrérie comme des météorites (une quarantaine tout au plus) ; la plupart sont des cotisants fidèles et pour certains jusqu'à la mort (nom biffé, accompagné de mentions diverses « mort », « requiem aeternam » « requiescant in pace » librement orthographiées) ; une seule exclusion est mentionnée, prononcée contre une confréresse ...

La lithographie de 1838 est imprimée peu avant l'adoption des nouveaux statuts ; elle offre une vision très hiérarchisée de la confrérie. Elle présente une très belle image de St-Exupère aux pieds duquel sont agenouillés deux orants, encadrée par la longue liste des confrères et confréresses ; au dessus de l'image, figure le conseil des officiers. On relève 355 noms ; la confrérie rassemble donc presque un quart des Blagnacais (ils sont 1538 en 1836), tous âges confondus et un bien plus grand pourcentage de la population adulte, difficile à évaluer avec précision puisque nous ne connaissons pas l'âge d'entrée dans la confrérie. Il s'agit bien d'une dévotion populaire.

Règlement
de la Société de secours, Etablie dans la
Commune de Blagnac, sous l'invocation de
Saint Exupère

Chapitre I^{er} pratique de piété

Article 1^{er} tous les jours les membres de la Société se feront un devoir de vaquer, le matin et le soir, au service de la prière, et de prier à leur intention celle de Dieu pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, pour l'honneur prochain de la Congrégation, et pour tous les besoins vivants et décedés.


Statuts de la Société de secours Mutuel (texte manuscrit envoyé à l'archevêché pour approbation. Après celle-ci, le règlement sera imprimé et diffusé). - Fonds J.-L. Rocolle)

Les membres de la Commission sont :

M. M^{rs} Sandou (joachim), curé, président ;
Aubien (jacques), vicaire, vice-président
Cabissol (ambroise), trésorier
Rocolle (jean) géomètre, secrétaire
Moncassin (joseph) aîné, receveur
Bégué (jean) aîné, receveur
Rocolle (ambroise) auditeur des Comptes
Bérissou (guillaume), auditeur des Comptes
Lannes (charles) jeune, visiteur des Malades
Giscaro (joachim) visiteur des Malades
Doury (pierre clare) jeune officier
F. aubin (vidal) officier
Berart (jean pierre) officier
galinat-Gelibert officier

Liste des "Pères Fondateurs" - Ils constituent le 1^{er} conseil de la Société
Fonds J.-L. Rocolle

Ju et approuvé par nous Archevêque de Toulouse.
Toulouse le 26 avril 1836.
Berguier, Evêque
par mandement:
Fral Secrétaire



Après 1838, les archives paroissiales sont muettes sur la confrérie ; par contre, elles possèdent un registre concernant la Société de secours mutuel, fondée en 1836, à l'initiative de quelques confrères. Il s'agit d'organiser l'entraide entre sociétaires en cas de maladie, d'infirmité et de décès à partir des versements de chacun d'eux. Le règlement est élaboré par une commission, composée des « Pères Fondateurs » et comme toujours soumis à l'approbation de l'archevêché. Il met au premier rang des obligations des sociétaires la pratique de la piété et le culte à St-Exupère.

La naissance de la Société est célébrée par une lithographie, comportant bien sûr l'image du Saint, des scènes de sa vie et la liste des membres (voir 3^e de couverture). Ils sont 89 à une date comprise entre 1836 et 1844 (en effet, Joachin Samson abandonne à ce moment-là la cure et donc la présidence de la Société). Ce chiffre montre le succès de l'entreprise : plus de 40% des confrères ont adhéré ; ils sont répartis en 2 sections ; une troisième s'ajoutera, réservée aux femmes, vraisemblablement au cours du Second Empire. Le registre paroissial dont nous disposons ne concerne que la première section ; on peut penser qu'il reflète l'évolution générale de la Société ; les effectifs croissent jusqu'en 1870 ; ils diminuent de plus en plus vite au fur et à mesure que l'on approche de la fin du siècle ; en 1904, la première section ne compte plus que neuf membres.

A travers confrérie et Société de secours, on perçoit les manifestations publiques du culte rendu à St-Exupère ; Ph.Massot complète ce tableau en publiant à la fin de son livre prières et cantiques composés en l'honneur du Saint. Il ne faut pas oublier les manifestations privées comme les ex-voto dont on sait qu'ils couvraient les murs de la chapelle, le plus somptueux est conservé à l'église St-Pierre (une peinture à l'huile de la fin du XVIII^e siècle représentant St-Exupère face aux Vandales) ou comme les donations faites par les particuliers pour assurer un service annuel de messes après leur mort (l'exemple le plus connu est celui de Jeanne Criq en 1823).

Au XX^e siècle, que devient la dévotion à St-Exupère ? Elle se maintient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : en témoignent les pratiques des mobilisés et de leurs familles aussi bien en 1914 qu'en 1939 ; ils se mettent sous la protection de St-Exupère avant de partir au front. Après 1945, elle s'affaiblit

BLAGNAC.

Société St. EXUPÈRE 1^{re} Section Hommes.

ANNÉES.	1878.	AMENDES.	1879.	AMENDES.	1880.	AMENDES.
JANVIER.						

BLAGNAC.

Société St. Exupère 2^{me} Section Hommes.

ANNÉES.	1876	AMENDES	1877	AMENDES	1878	AMENDES
JANVIER.						
FÉVRIER.						

BLAGNAC.

Société St. Exupère 3^{me} Section femmes.

ANNÉES.	1881	AMENDES	1882	AMENDES	1883	AMENDES
JANVIER.						
FÉVRIER.						
MARS.						
AVRIL.						

Livrets de sociétaires : ils témoignent du versement des cotisations et, éventuellement des amendes infligées aux sociétaires qui enfreignent le règlement (n'assistent pas aux assemblées générales, refusent de veiller les malades...) - Fonds J.-L. Rocolle

avec le fléchissement de la pratique religieuse, l'arrivée massive de nouveaux habitants, moins attachés aux traditions locales que les authentiques Caouecs. Les plus vieux d'entre eux gardent une grande tendresse pour leur Saint Patron. Tous, jeunes et vieux, anciens et nouveaux habitants se retrouvent chaque année à la fin septembre pour la fête de la ville qui célèbre à sa manière Saint- Exupère.

Christiane COMBELLES

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac :
Registres paroissiaux
Recensement de 1836

Archives privées : Fonds Jean-Louis Rocolle et Christian Laborie.

MASSOT (Philippe) : « *Saint- Exupère, évêque de Toulouse et Patron de Blagnac* »
Imprimerie Catholique Toulouse 1887.

Revue « *Blagnac, Questions d'Histoire* » :

BERET (Suzanne) : « *Pauvreté et assistance à Blagnac du XVIII^e au XX^e siècle* » (n° 32)
« *Jeanne Criq, une bienfaitrice méconnue* » (n°31)

BONZOM (Daniel) : « *Le trésor caché de la chapelle St-Exupère* » (n° 24)

MEZEIX (Gabrielle) et BONZOM (Daniel) : « *De Blagnac à Toulouse, la procession de St-Exupère* » (n°10)

Je remercie vivement Jean-Louis Rocolle qui a mis à ma disposition les très riches archives de sa famille.

INSTRUCTION.

SAINT EXUPÈRE, revêtu de ses habits pontificaux, s'exposa à la fureur des Vendales; sa main, armée de son aspersoir seulement, fit avorter leurs projets, confondit leur audace, et empêcha par là la ruine de Toulouse. Saint Sylve, cinquième évêque de Toulouse, posa les fondemens de l'église Saint-Sernin; saint Exupère, qui lui succéda, fit achever cette basilique. Cent ans après la mort de saint Exupère, c'est-à-dire, vers 547, un bouvier de Blagnac, surpris de ce qu'en labourant, ses bœufs s'arrêtaient toujours à l'espace de terre où l'on voit audit lieu le tombeau de ce saint, y fit un creux et trouva son corps tout entier, avec ses ornemens convenables aux prélats, ce qu'il y fit augurer qu'il y était. Pénétré du zèle le plus ardent, il part, il arrive à Toulouse; il a beau annoncer ce qu'il a vu avec étonnement, on n'en croit rien; plus il insiste, et plus on le regarde comme ayant l'esprit faible. Enfin, las de voir qu'on n'ajoutait aucune foi à ce qu'il disait, il proteste que ce qu'il avance est aussi certain que l'aiguillon qu'il tient entre ses mains va fleurir. A ces mots le ciel opère un miracle, l'aiguillon fleurit. Le vénérable chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, instruit des prodiges de ce saint Pontife, fut processionnellement à Blagnac pour chercher son corps: quand il fut au port qui conduit à ce village, c'est-à-dire, au bout du pré des Sept-Deniers, le fleuve de Garonne lui fraya un passage en séparant ses eaux; on marcha à pied sec, et on vit avec admiration, quand on fut au-delà, qu'il les réunit tout de suite.

La terre qui sort du sépulcre de saint Exupère, mêlée avec de l'eau, guérit les fébricitans.

Instruction figurant au bas de la lithographie présentant la confrérie (p. 37), illustrant la "geste" de St-Exupère.

Société de Secours,

Etablie dans la Paroisse de Blagnac sous l'Invocation de S. Exupère, Evêque de Toulouse et Patron de cette Paroisse.

Président.

M. SAMSON Joachim, Curé.

Membres.

MM.

- 1 ROCOLLE Jean, *général, Syndic.*
- 2 CABISSOL Antoine.
- 3 CAZÈRES Bertrand, *Vicé-président.*
- 4 GISCARO François-Joachim.
- 5 LANNES Charles jeune, *Secrétaire.*
- 6 COUTURE Jean.
- 7 ROUY Pierre-Clerc.
- 8 GALINAT Gilbert.
- 9 SAINT-AUBIN Vital.
- 10 CASTILLON Jean.
- 11 ROCOLLE Ambroise, *Auditeur.*
- 12 DELMAS Jean.
- 13 DADE Bernard père.
- 14 LANNES François aîné.
- 15 LANASPEZE Gabriel, *Vicé-président.*
- 16 MARQUÈS Guillaume, *Officier.*
- 17 PELEFGUES Barthélemy, *Officier.*
- 18 PÉLEFGUES Bernard, *Officier.*
- 19 PRADY Jean père, *Officier.*
- 20 SURAN Jean aîné.
- 21 GISCARO Louis-Exupère, *Receveur.*
- 22 DADE Jean fils.
- 23 ROUY Pierre, *Treasorier.*
- 24 LISSAN Bonaventure.
- 25 ROCOLLE Jean-Clerc, père.
- 26 BOSQ Bernata.
- 27 COMMON François.
- 28 DOUBLE Jean.
- 29 FONTENILLES Jean.
- 30 IMBERT Raymond.
- 31 CASSAGNE Jean-Mélon, *Receveur.*
- 32 COMMON Hilaire.
- 33 MONCASSIN Antoine.
- 34 PRADY Jean fils, *Maire.*
- 35 GAZAGNE Bernard.
- 36 FONTENILLES Michel.
- 37 PRESSAC Jean fils de Guillaume.
- 38 MIQUEL Bernard.
- 39 DAUBEZE Guillaume père.
- 40 PELEFGUES Etienne.
- 41 SURAN François oncle.
- 42 HÉRÈTE Gervais.
- 43 CALLAG Gaspard.
- 44 TOURNAN François père.
- 45 COUDOURNAC Michel.
- 46 DEBAX Bernard.
- 47 DUMAUX Jean fils.
- 48 LAVAGNE Bertrand.
- 49 BESSIERES Jean.
- 50 BESSIERES François.

Vice-Président.

M. ALZIEU Jacques, *Vicaire.*

Membres.

MM.

- 51 DELAUX Baptiste, *Auditeur.*
- 52 HÉRISON Jean.
- 53 DAUBIAN Jean aîné.
- 54 DAUBIAN Antoine.
- 55 HÉRISON Arnaud.
- 56 LANNES Jean-Baptiste.
- 57 MONTES Pierre.
- 58 CASSAGNE Jean-Bernard.
- 59 SURAN Jean fils.
- 60 BOSQ Bernard.
- 61 GÉLIBERT Bertrand.
- 62 GAUMONT Jean.
- 63 LAUX Jean-Bernard.
- 64 PELEFGUES Antoine fils.
- 65 LAUX Guillaume.
- 66 DEDEU Paul.
- 67 ALBUS Jean.
- 68 GILBERT Jean.
- 69 ROCOLLE François fils.
- 70 BOUZIGUET Jean.
- 71 MONTES Laurent.
- 72 MARQUÈS Blaise.
- 73 LAFFITE Baptiste.
- 74 PRADY Jacques 2^e.
- 75 TOURNAN Bertrand fils.
- 76 VIE François.
- 77 CASDOULIVES François.
- 78 SALLES Guillaume.
- 79 PRADET Dominique.
- 80 PRADET Pierre.
- 81 LAFFITE Gervais.
- 82 CASTILLE Pierre.
- 83 PRESSAC Jean fils 2^e.
- 84 MARCELLAC Jean-Bernard.
- 85 DAUBEZE Bertrand fils.
- 86 DUPUY Jean.
- 87 BEGUÉ Joseph.
- 88 RIVIERE Paul.
- 89 DAUBIAN François.
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100



À LE S L E T I O N Q F V T F F A I T E S



À Z L E B E N G E R S Q V E R E Z H L S C A P T



À S S V P E R I F V T F E I T F A R S E B E S Q V E



À G A R D E T H O L O S A D E P E R I F



S. EXUPÈRE.



À L E S F O C Q F V T E S T I N T P S S V P E R I S



À P R E G A T I O N S S V P E R I S



À L E S P O R T E R N A T S T O L O S T S



À I S V P E R I F X S I O R E S E B R E I L E S P O B L E



À S S V P E R I Z M O V R I T Z

Dessiné par le père de...

Lith. Delor à Toulouse

